

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ALLIER

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 22 AVRIL 2023



(Diffusion film FNC)

Bonjour à tous.

Le protocole veut que le Maire de la commune accueillante s'exprime en premier mais Monsieur Frédéric LAPORTE nous a prévenu qu'il nous rejoindrait en fin de matinée.

Comme les statuts le prévoient, je vous rappelle que tous les adhérents chasseurs et territoriaux ont reçu une convocation individuelle en date du 3 mars 2023. Tous les chasseurs ont été informés par voie de presse, La Montagne, le 11 mars 2023. Et enfin, nous avons informé de la tenue de cette Assemblée Générale sur le site Internet.

Je vous propose la composition du bureau suivant pour notre Assemblée Générale :

- Monsieur Vincent DE LA SERRE, Administrateur, en l'absence de Monsieur Laurent REGNAULT, Secrétaire
- Monsieur Hugues DELOME, Trésorier Adjoint en l'absence de Monsieur Christian SCHMITT, Trésorier
- Messieurs Jean Marc MAUME et Richard PORTE, Vice-Présidents,
- et moi-même pour présider cette Assemblée.

Mesdames, Messieurs, chers amis.

Comme c'est la tradition, nous allons commencer cette Assemblée Générale en rendant hommage aux chasseurs qui nous ont quittés cette année.

Je vous demande donc d'avoir une pensée pour Madame Pierrette GRAND, Administratrice du Groupement des ACCA de l'Allier, Trésorière de l'ACCA de Saint Prix qui a également toujours été une cheville ouvrière des manifestations de l'AFACCC. C'est quelqu'un qui a donné au monde de la chasse sans compter.

Je souhaite aussi rendre hommage à M. Didier BEAUCHAMP qui fut un temps Président des louvetiers. Héritier de la lignée du grand veneur de chevreuils, Michel BEAUCHAMP, il a chassé à courre le renard. Il a été également Administrateur de la Fédération pendant de nombreuses années.

J'ai également une pensée émue à l'évocation de mon ami Guy CAILLOT avec qui je chassais à Verzun à Target une fois par mois. Il laisse le souvenir d'un grand passionné de chasse, grand fusil également qui fit des hécatombes de corvidés et de pigeons de clocher en tant que louvetier. J'ai chassé avec lui deux ou trois jours avant son décès brutal ; Comme je lui faisais remarquer qu'il me paraissait fatigué, il m'avait répondu qu'il ne l'était pas assez pour renoncer à une battue.

Pour finir ce chapitre nécrologique, je viens d'apprendre à l'instant le décès qui me touche beaucoup parce qu'il était trop jeune pour partir : le décès de Serge AUGER, Président du GIC de la Combraille qui nous a quitté ce matin à quatre heures et demie du matin.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de vous lever pour une minute de silence. Je vous remercie.

Tout d'abord, je voudrais remercier les personnalités qui ont bien voulu répondre favorablement à notre invitation :

- D'abord, Madame Pascale TRIMBACH, Préfet de l'Allier qui nous rejoindra pour clôturer cette Assemblée et Monsieur Jean Marc GIRAUD, qui la représente à la tribune pour l'instant ;
- Je remercie également Monsieur Nicolas RAY Député de l'Allier ;
- Monsieur Emmanuel FERRAND, Conseiller Régional qui représente le Président Laurent WAUQUIEZ ;
- Monsieur Jean LAURENT, Conseiller Départemental qui représente le Président Claude RIBOULET ;
- Et donc, Frédéric LAPORTE, Maire de Montluçon qui arrivera tout à l'heure. Monsieur Daniel RONDET, Maire de Coulevre et Président de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais. Monsieur Jean Marc DUMONT, Maire de Tronget et Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais ;
- Monsieur Philippe BOISMENU, Conseiller municipal de Moulins et Président de l'Office de Tourisme de Moulins et Président de la com com de Moulins qui représente Monsieur Pierre André PERISSOL ;
- Monsieur Nicolas HARDOUIN, Directeur Départemental des Territoires ;
- Mon ami Jean Claude COTINEAU, mon ami Jean Claude. Je ne sais pas où il est. Il est là Jean Claude. Président de la Fédération des Chasseurs du Cher ;
- Monsieur Yannick THURET, qui représente la Présidente Claire THERIOT de la Fédération des Chasseurs de la Creuse, nos voisins ;
- Monsieur Patrice BONNIN, Président de la Chambre d'Agriculture, qui ne devrait pas tarder d'arriver ;
- Monsieur Jean Luc BATON représentant le Président Laurent GAILLARD de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- Monsieur Pierre JABINET représentant la Présidente Anne Marie BAREAU du CRPF ;
- Monsieur Guy PASSAT représentant le Président Stephen de REILHAC du Syndicat de la Propriété Privée Rurale ;

- Madame Valérie ZASTAWNY représentant le Président Gilles JACQUET de la Fédération Française de Randonnée pédestre.

Nos remerciements ne sont pas de pure forme car leur présence, ici, montre l'intérêt réel qu'ils portent à la chasse.

Je remercie également :

- Le Président des louvetiers de l'Allier que j'ai aperçu tout à l'heure sans avoir pu le saluer ;
- Les Présidents d'associations spécialisées et de structures de gestion Petit et Grand Gibier ;
- Les chasseurs bénévoles, responsables des bacs pour les déchets de venaison ;

Sans tous les citer, je voudrais aussi présenter les excuses :

- De Monsieur Yannick MONNET, Député de l'Allier ;
- Des Sénateurs de l'Allier, Monsieur MALHURET ;
- De Monsieur François POHU, Chef départemental de l'OFB qui ne peut pas être là ;
- De Madame POUZADOUX, Présidente de l'Association des Maires de l'Allier ;
- De Messieurs Frédéric AGUILERA, Président de Vichy Communauté, Mohamed KEMIH, Président de la Communauté de communes du Val de Cher et Roger LITAUDON, Président de la Communauté de communes entre Allier et Besbre ;
- Et enfin, les excuses de Willy SCHRAEN, mon ami Willy SCHRAEN qui fait un tour de France des AG. Il ne peut pas évidemment être partout.

Les excuses également de Gérard AUBRET, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs Auvergne Rhône Alpes. Gérard AUBRET est aujourd'hui en Savoie puisqu'il est chargé à la FRC du groupe Loup et comme vous le savez, il y a une jolie problématique Loup en Savoie.

Je vous transmets aussi les excuses de tous mes Collègues Présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs de la région. La plupart, c'est le cas du Puy-de-Dôme, de la Savoie, ont leur Assemblée Générale aujourd'hui. Je vais donc aller au pupitre pour vous raconter mon histoire, le discours d'activités, mon rapport d'activités et mon rapport moral.

L'Assemblée Générale de la Fédération est toujours un moment très particulier dans la saison. C'est pour moi l'occasion de revoir des visages amis ou des chasseurs que parfois je ne vois qu'à cette occasion mais que je revoie tous les ans. Ce sont des fidèles de l'AG qui viennent chaque année, pour entendre parler de la chasse dans notre département et de son avenir, pour profiter aussi de la présence des amis au cours d'un repas qui est pris en commun, qui est toujours sympa. C'est surtout le moment pour la Fédération, et en particulier pour moi, de faire le point avec vous sur ce qui a été réalisé l'année passée et d'entrevoir l'avenir. Je vous remercie d'être venus en nombre car c'est le premier signal que nous envoyons : celui d'une démonstration de force de la chasse et plus généralement de la ruralité qui demande à être respectée et qui demande aussi à ce qu'on la laisse respirer.

L'année 2022 a d'abord été marquée par l'arrivée d'une nouvelle équipe fédérale, plus jeune que la précédente mais pas moins volontaire. Elle s'est emparée des sujets à bras le corps, sans peur et avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination. Je les remercie tous ici pour leur soutien et leur engagement tout le long de l'année écoulée.

Je vous propose de dresser d'abord le panorama de la chasse bourbonnaise en commençant par la situation du petit gibier. Evidemment on retrouve là les difficultés habituelles et connues. La complexité de l'aménagement des territoires quand le foncier n'appartient pas au détenteur, l'inexorable déclin de l'oiseau emblématique de nos plaines qu'était la perdrix. Je parle à l'imparfait tant on sent bien tous que faire machine arrière semble impossible. On peut aussi évoquer la difficulté à maintenir nos populations de lièvres, même dans des zones traditionnellement favorables comme la plaine de Limagne. La difficulté encore à maîtriser les populations de renards par une pression de piégeage forte et soutenue. Et encore la difficulté qui est liée à la présence très prégnante des rapaces aujourd'hui tous protégés. Il faut faire avec tout ça et ne pas désespérer même si souvent c'est un peu usant. De ce point de vue, la Fédération est aux côtés de tous les porteurs de projets locaux qui veulent agir et sans l'enthousiasme desquels évidemment, rien n'est possible.

Depuis maintenant deux ans, la Fédération a relancé une opération lapins de garenne qui porte ses fruits. Nous avons fêté en mars le millième lapin repris. Et j'en profite pour féliciter et remercier le technicien en charge de ce dossier, Justin PEGUES, et notre bénévole, Daniel BONIFACE, qui est à la manœuvre avec ses furets. Nous reprenons des lapins, principalement mais pas seulement, sur l'ouest du département, pas très loin d'ici, pour les relâcher en garenne artificielle, partout où les chasseurs ont conventionné avec nous et sont volontaires pour adapter le lapin à leur territoire. La Fédération apporte un conseil technique lors de la création de ces garennes et dans leur suivi.

Elle apporte encore un soutien technique à l'occasion des comptages de lièvres qui ont lieu en Limagne et dans les environs de Neuilly le réal. Nos techniciens, Thierry SONNIER, Stéphanie REMAUD et Justin PEGUES, assurent également le comptage lièvres dans le cadre du réseau national lièvre dont nous faisons partie. Depuis cette année, nous avons repris, en concertation avec le club départemental des bécassiers, le baguage de bécasses que l'OFB a

arrêté à la suite du départ en retraite d'un de ses agents et nous avons ainsi pu baguer 23 oiseaux. Pour une première année, je pense que c'est assez satisfaisant. L'arrivée en septembre dernier d'un nouveau technicien, Bruno CARTOUX, qui arrive de l'Indre, nous permettra de réaliser des baguages colombidés puisqu'il dispose de l'homologation pour le faire. C'est lui qui a en charge le suivi opérationnel du Domaine des Sallards et qui dispense les formations « fabrication de nids de ponte ». Nous intervenons également en collaboration avec les GIC quand ils le souhaitent. Nous sommes prêts à nous investir sur de nouveaux projets pour peu qu'ils soient appuyés par une volonté locale.

Le Grand Gibier.

En commençant par le chevreuil, le plus petit de nos grands gibiers.

On peut dire sans se tromper qu'il se porte bien sur l'ensemble du département, à l'exception à peine notable de quelques territoires en Montagne Bourbonnaise où il est peut-être un peu moins présent. Les populations sont bien visibles en zone bocagère et en plaine. Elles connaissent même un fort accroissement en forêt de Tronçais où tous s'accordent à dire qu'on n'en a sans doute jamais vu autant. Nos plans de chasse sont à la hauteur de ces populations et nos taux de réalisation sont globalement excellents. Nous avons réalisé 7334 chevreuils pour 9559 attributions, soit un taux de réalisation qui frôle les 80 % sur le département. Espérons que le vœu du tir à plomb du chevreuil en zone périurbaine, s'il venait à être adopté, ne vienne pas enrayer cette dynamique.

Le cerf, le roi de la forêt de Tronçais, le plus majestueux de nos grands animaux.

L'espèce est présente sur le périmètre du pays de Tronçais et contribue largement à faire de cette zone la forêt d'exception qu'elle est. On vient de partout entendre les cerfs au moment du brame. Et on peut dire, à la vue de la qualité des trophées qu'on récolte, que les grands cerfs de Tronçais font aujourd'hui de très beaux trophées. En tout cas ils n'ont cessé de gagner en qualité. Et je me plais à penser que notre gestion qualitative faite en pères de famille nous a permis d'obtenir cette qualité de grands mâles, au détriment peut-être du nombre de biches et de jeunes. Tout irait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes si l'on ne s'était aperçu que la population de biches connaissait un déclin préoccupant en forêt. En a découlé ce qu'on appelle pudiquement une « divergence d'appréciation » sur le comptage que réalise jusqu'à présent l'ONF et quelques petites chicaneries en Commission Départementale de la chasse et de la faune sauvage sur les demandes de plan de chasse de l'ONF. L'ONF avait demandé 30 animaux supplémentaires au plan de chasse pour l'Office et la Fédération a fait une proposition de 67 animaux de moins. Un mot pour vous dire que les forestiers ne doivent pas voir l'équilibre sylvo-cynégétique sous l'unique angle de l'accroissement des plans de chasse. L'action sur les queues de détente n'est pas le seul outil pour parvenir à l'équilibre. Le plan de relance ne doit pas être en aucun cas un mauvais argument à l'éradication des cervidés. Les forestiers qui sont en prise directe avec les problèmes liés au réchauffement climatique, qui est tout à fait perceptible un peu partout, ne peuvent pas penser le résoudre en faisant fi des 40 à 50 millions que rapportent les adjudications sans mettre en place en contrepartie des mesures forestières adaptées : des créations de zones de gagnage, des régénérations naturelles préservées etc. Le déboisement massif aura forcément un temps. La position des chasseurs doit être respectée et les cervidés ne peuvent pas faire les frais de cette politique. Les forêts doivent continuer de pouvoir abriter des animaux sauvages. Et je rappelle que nous avons tous connu la période où la population de cerfs à Tronçais était environ trois fois plus importante que ce qu'elle est aujourd'hui. Plus récemment, la semaine dernière, nous avons reçu le Directeur régional, tout nouvellement nommé Monsieur AUTISSIER, et je dois dire que la rencontre a été positive. Tous les sujets, même ceux qui fâchent, ont été évoqués et je pense que les conditions sont réunies pour avancer dans un climat désormais plus apaisé et j'espère plus constructif.

Cette dispute locale avec l'ONF que j'espère donc ponctuelle, vous l'avez compris, me rappelle l'autre contentieux, national celui-là, avec les forestiers privés de Fransylva. C'est un contentieux contre la chasse populaire qui nous aura quand même occupé quatre ans. Je vous en donne les grandes lignes : le recours de Fransylva portait sur la conformité de la loi du 24 juillet 2019 précisant que les seules associations de propriétaires existantes à la création d'une ACCA pourraient se regrouper pour soustraire leur terrain à ladite ACCA. Le Conseil d'Etat avait sollicité la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui avait validé en juillet 2022 le bien fondé des limitations au Droit de propriété créées par la loi sur les ACCA et conforté l'argument que cette restriction répondait à l'objectif légitime d'éviter l'émiettement des territoires de chasse. Le 23 mars 2023, c'est donc très récent, le Conseil d'Etat a rendu une décision favorable aux ACCA mettant un terme définitif au recours des forestiers et confortant la chasse populaire incarnée par près de 10 000 associations et 300 000 chasseurs. C'est une victoire, une victoire claire et nette, dont il faut évidemment se féliciter.

Alors après le chevreuil, le cerf, le sanglier.

Alors avec lui, vous le savez bien, c'est toujours l'éternelle ritournelle du je t'aime moi non plus. « Je t'aime » parce que sa chasse est devenue le fonds de commerce, est devenu le fonds de chasse de toute la chasse française, et de la nôtre dans l'Allier, parce que c'est un animal magnifique dont la chasse procure de sensations, des sensations à nulle autre pareille. Et puis « Moi non plus » parce que c'est un animal qui engendre beaucoup d'excès y compris dans nos rangs et qui est une vraie bête noire pour les dégâts aux cultures qu'elle occasionne. C'est une espèce qui se porte bien chez nous, heureusement donc lorsqu'il s'agit de le chasser et malheureusement lorsqu'il s'agit de quantifier les dégâts. C'est la perpétuelle complexité de l'affaire du sanglier... Nous avons tué environ 5900 sangliers cette saison soit environ cent de moins que l'an dernier qui constituait notre record de prélèvements. Autant dire que la

baisse est infime et les chasseurs ont prélevé. Ils ont joué le jeu et ça c'est très bien et c'est ce que je veux retenir. Les pays qui prélèvent un peu moins cette année sont la Sologne Nord, la Montagne bourbonnaise et paradoxalement parce qu'il y a beaucoup d'animaux, Tronçais. Côté attributions, nous avons attribué une petite quarantaine de sangliers supplémentaires l'an dernier : 10790 contre 10752. Vous comprendrez que je suis un peu gêné pour vous dire que les populations sont en bon état même si le Président BONNIN de la Chambre d'Agriculture n'est pas encore arrivé, j'ai vu Geoffrey RIVAUX : c'est toujours un petit peu gênant devant les agri de dire que les populations sont en bon état. Parce qu'effectivement, elles le sont même un peu trop parfois sur certains secteurs où il ne vous aura pas échappé que les compagnies sont importantes, encore en fin de chasse et cela, c'est quand même beaucoup plus préoccupant. Alors, je sais, il y a plusieurs explications que l'on a tous : les laies ont mis bas très tôt, il y a eu une grosse glandée, à nouveau un hiver doux qui ne génère donc à peu près aucune mortalité chez les marcassins... si bien que sur certains secteurs, je dis bien sur certains secteurs parce que la situation, elle est très hétérogène, la situation peut paraître préoccupante. Je vous le dis, si on ne veut pas laisser dérapier les choses et là pour la première fois, je sens que les choses pourraient dérapier en matière de sanglier et il ne faut pas. Il faut qu'on garde cet équilibre que l'on a toujours tenu jusqu'alors. Il faudra chasser à l'approche ou à l'affût dès les premiers jours de juin. Il faudra ne pas hésiter à décantonner les animaux, à les faire bouger sans l'arrière-pensée de les stocker. C'est à ce prix et à ce prix-là seulement que nous ne connaissons pas une hausse exponentielle de nos dégâts. Ce qu'il ne faut pas évidemment nous souhaiter parce que ce serait le plus grand mal qui pourrait nous arriver.

Alors les dégâts, venons y.

Ils sont principalement situés sur les trois pays habituels du nord du département, cela fit trente ans qu'on le dit : Sologne Nord, Bocage nord et Tronçais. Il ne s'agit pas de culpabiliser forcément ces pays-là parce qu'il y a aussi des conditions de biotope dans ces pays qui font qu'effectivement les animaux s'y plaisent beaucoup. Il y a deux pays qui émergent : Sologne Sud et Bocage Ouest, dont on n'est pas très loin aujourd'hui.

Nous aurons à appliquer une contribution territoriale sur 22 communes qui dépassent le seuil de 5 000 € dont quatre dépassent 15 000 € de dégâts. Je vous les donne, ce n'est pas un secret : Cérilly pour 23 364 €, Chapeau pour 21 833 €, Le Brethon pour 16 455 € et Lusigny pour 15 885 €. Donc ça, c'est les quatre communes qui, quand même, dépassent les 15 000 € de dégâts sur la commune.

Les dégâts atteignent en 2022 le montant de 507 372 € contre 679 043 € en 2021 qui constituait un funeste record mais qui constituait l'année la plus haute. On constate donc une baisse de presque 172 000 € sur les dégâts de l'an dernier, soit 25 % de moins, malgré une hausse du prix des denrées qui tourne justement autour de 25 %. C'est donc plutôt un bon résultat qui est d'ailleurs corroboré par le calcul des pertes en ha. En 2021, 1149 ha avaient été endommagés contre 807 ha en 2022, soit là aussi une baisse d'environ 30 % des surfaces impactées. Cette barre des 500 000 € n'est pas que symbolique ; elle dépasse légèrement la moyenne annuelle calculée sur les dix dernières années qui est de 440 000 €. Depuis dix ans, l'Allier, en moyenne, fait 440 000 € de dégâts par an. Ce volume de dégâts, il est acceptable. Il est acceptable pour notre trésorerie dégâts, pour tenir donc un prix de bracelets relativement bas. C'est en tout cas un résultat honorable au vu de la situation de beaucoup de départements en France qui ont, qui connaissant hélas, des niveaux de dégâts qui n'ont rien à voir. Je crois que c'est la conséquence de notre gestion financière des dégâts basée sur la responsabilisation par secteurs, couplée au plan de chasse. C'est cela, selon moi, qui nous a permis de garder le contrôle des dégâts. Mais encore une fois, notre vigilance ne devra pas se relâcher. Cette barre des 500 000 €, c'est également un chiffre que peut admettre la profession agricole, je dirais, sans trop tousser. C'est cet objectif que nous devons avoir en tête en permanence et d'autre part, que nous devons tenir. Alors je suis conscient de vous en demander toujours plus pour diminuer la pression du sanglier alors que chasser c'est déjà en soi protéger les cultures agricoles... Oui, on vous demande des efforts constants, permanents, mais dites-vous que c'est la loi aussi qui nous oblige à résoudre l'équation financière des dégâts.

D'autant, vous le savez, que la FNC a signé un protocole d'accord avec l'Etat et les organisations professionnelles agricoles, lors du dernier Salon de l'agriculture. Cet accord, il va nous engager. Les termes de l'accord c'est que les chasseurs s'engagent à une diminution de 30 % des surfaces de dégâts sur les surfaces agricoles en trois ans, en contrepartie d'une aide de l'Etat, pour une enveloppe totale de 80 millions d'euros. Cet accompagnement sur trois ans, sur les trois ans à venir, c'est 80 millions d'euros, doit nous servir in fine à faire évoluer le système d'indemnisation issu d'une loi vieille de 50 ans, puisqu'elle est 1968, et qui est très largement aujourd'hui inadapté. En contrepartie, charge aux chasseurs de mettre en œuvre une boîte à outils destinée à faciliter la lutte contre les dégâts. Il s'agit là d'une avancée majeure pour le monde de la chasse dont vous devez tous connaître les détails et les objectifs car cela va avoir, peut avoir mais va avoir des conséquences sur nos pratiques de chasse et sur la gestion de l'espèce en particulier, par nos GIC. Nous devons être innovants si nous voulons que les GIC survivent à cette période compliquée. Nous avons besoin de ces structures. Si certains en doutaient, je le répète ici très fermement, nous avons besoin de ces structures. Nous avons besoin des GIC qui permettent le lien et la concertation entre adhérents et qui agissent aux côtés du monde agricole dans la protection des cultures. C'est pour aller d'ailleurs plus loin avec eux que nous avons proposé aux GIC qui le souhaitent l'envoi gratuit des bracelets pour leurs adhérents.

Je voudrais vous donner maintenant, pour faire respirer aussi, quelques petites informations pratiques qui concernent, on va dire, des dossiers d'actualité, qui nous concernent tous.

Le SIA, d'abord, Système d'information sur les Armes. Vous le savez tous : nous avons l'obligation d'ouvrir un compte personnel SIA pour y déclarer nos armes, sauf les fusils à canon lisse acquis avant 2011. Ce qui implique en revanche que toutes les carabines de chasse doivent être déclarées. L'information nouvelle que je voulais vous donner aujourd'hui, c'est que l'Etat nous accorde 6 mois de plus pour le faire. Nous avons désormais jusqu'au 31 décembre 2023. Nous avons obtenu à la FNC ce petit moratoire parce qu'il n'y a pas assez de gens qui, pour l'instant, ont fait leur déclaration.

Quelques mots aussi parce que je sais que cela touche beaucoup de gens sur l'utilisation du plomb. Le parlement européen a voté un règlement concernant l'interdiction de la grenaille de plomb à l'intérieur ou à moins de 100 mètres des zones humides en Europe et donc, en France. Cette disposition est applicable depuis le 15 février dernier même si nous attendons encore des précisions nationales quant à la définition des zones humides et à la possibilité de détenir des cartouches de plomb sur soi. En effet, on ne sait pas si une zone humide, c'est un fossé, si c'est une flaque d'eau ... il faudra que l'on nous précise un peu les choses parce que pour l'instant, c'est flou. Mais vous dire quand même que, pour moi, une fois de plus, BRUXELLES nous fait tomber dans l'écologie punitive et radicale. Et on s'apercevra bientôt que cette saga anti-plomb n'a aucun sens. On s'en apercevra parce qu'on va tirer avec des munitions qui comportent des minerais rares qu'il faudra aussi aller extraire, qu'il faudra aussi .. qui seront aussi polluantes et donc, un jour, on s'apercevra que cette restriction sur le plomb n'a pas de sens. En attendant, pour l'instant, il faut l'accepter.

La Fédération a initié en cours de saison 2022 une nouvelle saisie en ligne à travers de nouveaux espaces adhérents et des espaces chasseurs. Je pense pouvoir dire que ce changement s'est fait sans réel souci pour tous et je remercie, d'ailleurs je ne sais pas où elle est dans la salle. Je ne la vois pas. Je remercie Florence BOUCAUD, notre informaticienne, pour avoir permis cette migration d'un système à l'autre en douceur. C'était devenu nécessaire pour avoir accès à une base unique de données. Je vous rappelle que le système Retrieveur que nous avons mis en place dans l'Allier, il est en place dans environ 70 départements français et donc, il a quand même objectivement fait ses preuves.

Le Conseil d'Administration a, d'autre part, donné son feu vert pour l'envoi postal des bracelets aux détenteurs qui le souhaitent, moyennant un coût de 7.20 €. Là aussi l'objectif est d'apporter un service supplémentaire.

Deux opérations concernant l'aménagement de nos cabanes de chasse : la première est lancée et concerne la rénovation des locaux de chasse. C'est une opération qui est gérée par la Région. Je pense que le Conseiller Régional, Emmanuel FERRAND, vous en dira quelques mots tout à l'heure. Qui est à destination des sociétés de chasse qui permet de bénéficier d'une subvention à 50 % pour un plafond maximum de 5 000 € de travaux. Donc, c'est une opération qui est, à mon avis, très intéressante pour les sociétés de chasse et je vous incite à vous renseigner auprès de la Région. La seconde a pour objectif l'amélioration des salles de découpe. Elle est encore en cours d'élaboration. C'est une opération régionale et fédérale, ouverte à tous les détenteurs de plan de chasse, dont l'enveloppe est de 60 000 € puisque la Région a décidé d'y mettre un billet de 30 000 € et que le Conseil d'Administration de votre Fédération a décidé d'abonder aussi cette aide à hauteur de 30 000 € comme la Région.

Nous allons avoir besoin, nous avons besoin de votre feu vert pour parachever le projet de départementalisation de nos bacs à viscères. Le déploiement sur l'ensemble du département est en bonne voie puisque nous avons désormais 46 bacs installés. Pour faire court il n'en manque plus désormais qu'en Sologne Nord et en Bocage Nord. C'est, là aussi, grâce à l'aide du Conseil Régional AURA que nous avons pu mettre en place cette opération et je veux encore une fois remercier ici la Région à travers son représentant, Emmanuel FERRAND, pour nous avoir permis cette avancée importante. La Région nous a financé la plus grosse partie de l'investissement (environ 45 000 €) et il faut, à mon avis maintenant, mener cette opération à son terme. Démarrée en 2017, la collecte 2021-2022 a permis de ramasser plus de 67 tonnes de déchets de venaison. Donc il y a un vrai besoin. Il y a un vrai service qui est apporté, qui est efficace. Vous aurez à vous prononcer tout à l'heure sur un vœu de votre conseil fédéral pour la départementalisation de la filière de collecte des viscères de grand gibier et de renard. Le principe de mutualisation doit permettre de mettre en œuvre ce ramassage pour 2 € par attribution. C'est devenu souhaitable compte tenu du nombre très important de chasseurs qui y ont désormais recours et, à mon avis, à un moment, nous devons tous contribuer au financement de ce service et pas seulement, quelques-uns.

Alors les Sallards. Tous les ans, on fait un point sur les Sallards donc je vais évidemment en faire un cette année. Nous venons d'achever la réalisation du dernier des quatre sentiers pédagogiques déployés sur le Domaine et destinés à faire appréhender aux scolaires la richesse patrimoniale qui les entoure sans qu'ils en aient, tout à fait, toujours conscience. Nous le devons en particulier à la dernière recrue du Service technique dont j'ai déjà tout à l'heure parlée, Bruno CARTOUX, qui est également en charge de l'éducation à l'environnement chez nous. Il est épaulé, très bien épaulé, par Stéphanie REMAUD. Ils ont effectué 54 interventions en milieu scolaire depuis septembre 2022. Ils sont intervenus auprès de 1411 enfants sur la période ! La montée en puissance de notre implication dans l'éducation à la nature est pour moi fondamentale si nous ne voulons pas laisser à la seule LPO le monopole du discours naturaliste

et de la défense de la biodiversité. Nous n'avons aucun complexe d'infériorité vis-à-vis des associations naturalistes en matière d'éducation. Et je dirais même bien au contraire ! Nous avons un message propre à faire passer, celui du respect dû aux espèces bien sûr, mais aussi celui d'une connaissance fine, pas forcément livresque, basée sur l'observation attentive des détails de la nature, proche de celle dont nous nous servons en chasse. En affût, à l'approche... A l'heure où la chaîne familiale des apprentissages a tendance à se rompre, il est essentiel que nous prenions le relai pour continuer à apprendre aux enfants à lire la nature dans un état d'esprit libre et ouvert. C'est à ce prix que nous pouvons espérer que la chasse soit comprise et acceptée dans l'avenir. Dans la chasse, il y a cette culture de la transmission qui est fondamentale. C'est pour ça que nous y sommes résolument engagés. C'est parce qu'un jour nos pères nous ont appris à chasser, nous ont appris à lire la nature qu'ils le tenaient eux-mêmes de leurs propres parents. C'est pour cela que nous avons décidé d'aller plus loin en accélérant le nombre d'interventions. Tous ces investissements ne coûtent rien aux chasseurs parce qu'ils sont soutenus par des recherches permanentes de financements en particulier la Convention de partenariat avec la Région et l'éco-contribution.

Dans le même esprit, le service technique de la Fédération monte en puissance également sur tous les sujets de maintien de la biodiversité. Là aussi nous nous devons d'être présents car la biodiversité n'est pas l'apanage des théoriciens verts. La biodiversité, c'est d'abord notre bien commun, c'est la nature dans laquelle nous aimons nous retrouver.

Mais ne nous y trompons pas : derrière la philosophie, il y a aussi toujours l'économie, je veux dire les sous. La biodiversité est devenue aujourd'hui un marché au sens que c'est un enjeu financier. Chaque nouveau rond-point fait l'objet d'une mesure compensatoire, chaque kilomètre d'autoroute. On l'a appris à nos dépens. On est bien placé pour le savoir. Et chaque fois que nous ne montons pas au créneau du financement, les associations naturalistes évidemment sont là et captent les fonds. C'est donc fondamental aussi de ce point de vue d'être présent si nous ne voulons pas laisser tous les financements aux seules associations environnementales qui, toutes, de près ou de loin, veulent quand même notre disparition. Donc la biodiversité c'est bien devenu notre cœur de métier.

C'est dans cet esprit que nous travaillons à renforcer notre linéaire de haies dans le département. Chaque fois que les chasseurs plantent un km de haies, à travers le plan de relance par exemple, ils rendent un réel service à la biodiversité. Ils rendent un réel service à l'éleveur, au chasseur, au passereau ou au lapin de garenne. Thierry SONNIER et Bertrand DUCROUX y travaillent. L'an dernier, nous avons engagé une jeune ingénieure, Amandine POLLET, qui travaille sur les mares. Elle a commencé par créer et restaurer 17 mares sur le Domaine, toutes financées. Et nous lui avons donc demandé d'élargir le dispositif aux communes de Sologne nord. Ce qu'elle a fait. Les maires sont venus aux Sallards et sont repartis avec des projets, j'allais dire dé en main c'est exactement cela, pour leurs communes. La Fédération avec Amandine a restauré ou créé 71 mares en 2022. Le projet pour 2023, c'est d'en faire autant et nous attendons un retour d'accord de financement de l'Agence de l'Eau encore plus ambitieux pour 2024 et je crois pouvoir vous annoncer ... je n'ai pas encore le courrier, mais je crois pouvoir vous annoncer que l'on va refaire encore des mares en 2024 et on va en faire de plus en plus et la mare, cela va devenir l'affaire des chasseurs. Là aussi c'est tout bénéfique pour tout le monde : pour l'environnement en général, pour les enjeux autour de l'eau, pour les cistudes du naturaliste, pour le bétail de l'éleveur, pour la sarcelle du chasseur. Ça c'est l'écologie pragmatique du monde de la chasse qui nous rend plus crédible pour les décideurs et qui augmente l'acceptabilité de la chasse dans l'opinion. C'est un travail de longue haleine, c'est un combat, mais on va le mener et c'est par là que nous pourrions espérer gagner la bataille de l'opinion. Non ! nous ne sommes pas tout à fait les chasseurs, nous ne sommes pas tout à fait des blaireaux !

Deux grands projets sont aussi au cœur des préoccupations du Conseil Fédéral. Le premier porte sur la réfection de notre « sanglier courant » qui a en effet beaucoup couru depuis 30 ans. Il est même pratiquement hallali, hallali courant et il faut qu'on le refasse. Sa réfection est budgétée pour environ 100 000 €. Après la remise à neuf de notre pas de tir et de notre parcours de chasse qu'on a réalisée l'an dernier, ce sera la dernière pierre de l'édifice nécessaire à la formation de nos jeunes au permis de chasser. J'espère que ce sera fait pour trente ans ! De toute façon, je peux m'y engager, on ne sera pas nombreux à voir le résultat. En tous cas, j'espère que l'an prochain, à la prochaine AG, je pourrais vous dire que c'est fait.

L'autre gros dossier, c'est celui de la réfection de la grange dont je vous ai d'ailleurs déjà parlé l'an dernier. L'expérience du Covid nous a fait prendre conscience de certaines lacunes dans nos dispositifs : sans l'installation de la fibre aux Sallards quelques mois plus tôt, quelques mois avant la crise sanitaire, par exemple, nous aurions du ou pu fermer boutique. Donc on a installé la fibre. L'augmentation de la fréquence de formations nous a montré aussi que notre capacité en matière de salle de réunion est réduite. En effet, nous n'avons qu'une salle de réunion pour une vingtaine de personnes au rez de chaussée de la ferme et une salle pour une quarantaine de personnes à l'étage. Une salle qui n'est pas très confortable aujourd'hui, qui est peut-être à peine aux normes, qui est sans réelle isolation, donc intenable l'été et chauffée par des grille-pains l'hiver qui nous coutent aujourd'hui une véritable fortune. D'où l'idée du précédent Conseil de réfléchir à la possibilité de réaménager la grange. Idée qui a été reprise par le nouveau Conseil qui a décidé, après appel à projet, de faire travailler un cabinet d'architecture (c'est un architecte bourbonnais et chasseur de surcroît). Nous avons déjà examiné plusieurs projets en Commission des travaux et nous commençons d'y voir plus clair. Voir plus clair, c'est imaginer une grande salle de réunion à l'étage pour une centaine de personnes, 150

personnes, modulable, susceptible d'abriter des expositions ou d'abriter le public pour y visionner un film par exemple. Un espace d'accueil dédié à la présentation d'espèces naturalisées. En effet, nous commençons d'avoir une collection digne de ce nom avec des spécimens d'animaux assez rares et que nous pourrions vouloir présenter. Un espace d'accueil donc dédié à l'exposition aussi, disons d'un « univers chasse », pour montrer ce que la chasse est capable de produire en mode culturel, artistique, pour montrer l'apport de la chasse à la culture locale. Réfection aussi de la salle de restauration et de la cuisine qui ont elles aussi beaucoup vécu. Vous le voyez, c'est plus qu'un lifting. On repense la grange comme un édifice destiné d'abord aux chasseurs, à vous, à nous tous, dans le but explicite d'apporter toujours un meilleur service. De vous recevoir mieux, mais nous avons aussi, on pense aussi cette grange comme un ouvrage si possible esthétique pour que nous en tirions collectivement une fierté, celle d'appartenir à un monde rural porteur de l'histoire de la chasse dans ce département, porteur de la richesse de la chasse bourbonnaise en particulier. C'est aussi une grange destinée à montrer aux autres, aux non-chasseurs, aux politiques, aux financeurs, de quoi nous sommes capables. Avec cet état d'esprit, notre grange peut devenir un levier, un outil de lobbying et oui, disons-le surtout, également une fierté assumée d'être chasseur, de se revendiquer chasseur. Ça c'est l'idée de restauration de la grange. Maintenant, le nerf de la guerre : quel montage financier du projet. Alors le montage financier du projet, il tient dans quatre principes de base pour le Conseil d'Administration qui sont les suivants : le 1^{er} consiste à vous dire que l'engagement pris au moment de réaliser le Siège, à savoir que l'on ne fait pas les poches du chasseur. Ça ne lui coûtera rien de plus. C'est la trésorerie de la Fédération qui assure le financement de cette réfection. Le 2^{ème} principe : dans cette période troublée où la réforme de l'indemnisation des dégâts va peut-être laisser apparaître des trésors de guerre dans certaines trésoreries de Fédérations, l'idée est aussi de protéger nos avoirs financiers. Au regard de l'état de nos réserves, on ne peut pas, à mon avis, laisser indéfiniment croître un matelas financier dont on ne tire finalement aucun usage. Il nous paraît important d'investir pour accueillir les chasseurs dans les meilleures conditions. Dans cet esprit, le CA a fixé le cap à 1 million d'euros à investir. Le 3^{ème} principe : c'est de chercher des financements. Le Conseil Régional a voté en décembre le financement d'un projet phare par département avec une enveloppe de 250 000 € et j'ai toutes les raisons de penser que la réfection de la grange rentrera dans les projets phare de la Région. Je laisserai notre ami Emmanuel FERRAND qui pourra peut-être nous en dire un mot dans un moment. Sur cette base en tous cas, nous avons contacté le Conseil Départemental qui par la voix de son Président, Claude RIBOULET, nous a annoncé pouvoir abonder du même montant, ce qui porterait à 500 000 € le volume de subventions pour la réfection de cette grange. Enfin le dernier principe : évidemment ne rien lancer sans avoir la certitude, l'engagement formel, écrit, de la Région et du Département pour la hauteur de ces subventions.

Vous le voyez, c'est un beau et grand projet, qui répond à une analyse objective de nos besoins et qui doit nous apporter beaucoup en termes opérationnels et aussi en termes d'image. Vincent DE LA SERRE qui est Président de la Commission des travaux des Sallards vous présentera le vœu, la résolution que nous vous proposons d'adopter tout à l'heure mais je vous le dis : donnez-nous ce coup de main, apportez votre première contribution, non pas financière mais morale, en appuyant ce projet tout à l'heure. Merci d'avance.

Alors on va parler aussi ... toujours les thèmes récurrents : la sécurité. La sécurité qui aussi pour nous, vous l'avez tous compris maintenant un véritable enjeu politique.

Vous dire en premier lieu, et je vous remercie tous car vous y avez contribué, que jamais les niveaux d'accidents et de décès n'ont été aussi bas que la dernière saison : 70 accidents en 2023 contre 90 en 2022 et 6 accidents mortels contre 8 l'année précédente. Alors, c'est 6 de trop, on ne le répétera jamais assez. On le répète toujours bien sûr mais c'est une baisse historique dont il faut être fiers. Cette baisse nous ne la devons qu'à nous-mêmes. Je pense qu'il n'y a pas de pratique sportive qui puisse se prévaloir d'un résultat pareil. On ne va pas s'appesantir une nouvelle fois sur les accidents de vélo, de ski, maintenant de trottinettes en ville, de sports nautiques... Mais ce sont les chasseurs eux-mêmes par leurs efforts, par leur rigueur qui ont fait baisser par 4 ou 5 les accidents en 20 ans quand dans le même temps nous avons multiplié par 5 les coups de carabine pour faire face à l'explosion du grand gibier. Ce sont encore les chasseurs et leurs Fédérations qui ont mis en place la formation décennale obligatoire. Dans l'Allier, cette formation avance à un rythme soutenu et je crois que nos chasseurs y trouvent leur compte, y compris et surtout peut-être ceux qui n'avaient encore jamais suivi de formation. Il y en a, cela existe. Et ceux aussi qui n'étaient jamais venus aux Sallards et qu'ils découvrent. Evidemment, il faut continuer à s'appliquer cette discipline et ne pas nous relâcher, encore et encore à chaque battue redire, redonner les consignes, alerter sur l'environnement du posté, penser à tous les détails qui font qu'effectivement à la fin de la partie de chasse, tout s'est bien passé. Parce que vous le savez, malgré ces efforts, malgré ces résultats, le moindre accident qui survient nous est porté à charge, nous stigmatise, est relayé en boucle par le circus médiatique jusqu'à ce que l'opinion s'en imprègne pour oublier l'essentiel : l'infime probabilité d'accidents, le fait que non, contrairement à ce qu'affirment les anti-chasse, les campagnes ne sont pas en guerre le dimanche et les différents usagers y cohabitent plutôt bien, réunis par la même passion d'ailleurs d'être dans la nature. Il faut arrêter de jeter de l'huile sur le feu et d'attiser le moindre incident, au risque que les propriétaires finissent par se barricader chez eux. Il ne faut jamais oublier non plus que nous pratiquons une activité légale, extrêmement encadrée, sur des territoires à 80 % privés. Il faut bel et bien arrêter de laisser dire que la nature est à tout le monde. Mais évidemment, une fois que j'ai dit cela je sais aussi que dans la campagne, avec un peu de bon sens et beaucoup de dialogue, nous pouvons tous continuer à vivre ensemble.

Je ne vous cacherais pas que je ne vois toujours pas l'intérêt du plan Sécurité que la Secrétaire d'Etat, Bérangère COUILLARD, nous a sorti du chapeau en janvier à la suite d'un rapport sénatorial du Sénateur CHAIZE de l'Ain. La formation décennale devrait être complétée par un volet pratique. Oui mais là ce n'est plus la même... si après les trois heures et demie de formation théorique, on se met à vous mettre à chacun une arme dans les mains pour vous expliquer comment la manier ... là le temps passé, il ne va plus être le même et je ne sais qui paie dans ce cas-là. Il faudra que Bérangère COUILLARD, elle nous explique. La pratique de la chasse interdite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants ? Là c'est une sacrée trouvaille hein ? C'est une belle innovation. Comme si les chasseurs, depuis belle lurette pouvaient pratiquer de cette manière-là. Plus sournoise, la meilleure information des usagers de la nature avec le planning annuel des battues affiché en mairie et le développement d'applications numériques pour géolocaliser les battues. Ça c'est les grandes idées. Je vous le dis, je suis farouchement opposé à ce que je considère être une fausse bonne idée : comment en effet accepter l'idée qu'une application numérique puisse remettre en cause mon droit à faire quelque chose d'autorisé chez moi ou si ce n'est pas chez moi, là où les agriculteurs et les forestiers m'en auront donné le Droit ? Je crois que la chasse fait aujourd'hui les frais d'effets d'annonce en tous genres. Tout le monde a un avis, et le donne. Il en ressort un concours Lépine des bonnes intentions. Tout ça sans encadrement juridique ou réglementaire, sans financement dédié, sans même s'accorder sur la pertinence de la nouvelle règle inventée... Tout ça aussi sans moyen réel de contrôle. Et je veux vous dire deux mots, là, quand il s'agit de contrôle de l'Office Français de la Biodiversité, de l'OFB qui est agité par quelques soubresauts. Nous attendons depuis janvier la nomination d'un nouveau Directeur, suite au départ de Pierre DUBREUIL parti gérer le Domaine de Chambord. C'est long trois mois sans patron pour n'importe quelle entreprise. C'est trop long aussi pour l'OFB. A travers l'éco-contribution, l'OFB brasse des sommes colossales d'argent public (grosso modo 10 millions auxquels on rajoute les 5 millions qu'apportent les chasseurs) qui servent à financer des projets liés, vous le savez, à la sauvegarde de l'environnement. La validation des projets est faite évidemment par l'OFB et le traitement administratif des dossiers ressemble quand même assez souvent à une usine à gaz. Il est vrai que l'Office est aujourd'hui habité par un courant vert qui ne se dissimule même plus. S'ajoute à cela les difficultés que les Fédérations rencontrent pour faire passer l'examen du permis de chasser dans des conditions normales. Il n'y a plus d'inspecteurs à l'OFB. Donc faute d'inspecteurs, nous n'avons aujourd'hui qu'une lisibilité très réduite sur nos capacités à mettre en place des sessions d'examen alors que les candidats se pressent à nos portes. On a environ 200 candidats qui ont payé, qui ont tous réglé ce qu'ils devaient à l'OFB et à qui on n'est aujourd'hui incapable de dire quand ils passeront le permis de chasser. Voilà, ce n'est pas de notre fait, c'est parce qu'il n'y a plus d'inspecteurs à l'OFB pour venir faire passer ces permis. Nous attendons toujours de l'OFB un logiciel fonctionnel de gestion du permis de chasser justement pour un meilleur suivi des dossiers d'inscription des candidats. Ce logiciel, il devait arriver en janvier. En avril, il n'est pas là. On nous dit septembre. Moi, je sens bien que septembre cela peut se transformer en janvier prochain. On n'aura pris un an dans le baba. Enfin un mot sur la police de la chasse qui est du ressort de l'OFB. Les syndicats de l'établissement parlent d'une baisse de 87 % du temps consacré à la police de la chasse. Or nous avons besoin de police, nous les chasseurs mais même plus généralement les ruraux, pour faire face au braconnage ou aux incivilités croissantes constatées. L'Etat doit comprendre que nous sommes demandeurs de plus de police à la chasse comme à la campagne. Notre réseau de gardes particuliers, que je salue, ne peut pas y suffire et il faudra sans doute un jour finir par se replonger dans le dossier d'une garderie fédérale. Mais vous comprenez que cela, c'est aussi un gros morceau sur lequel il faut beaucoup réfléchir parce que c'est très compliqué à mettre en place. Bon tout ce que je viens de vous dire sur l'OFB, cela n'enlève en rien, je dirais, les bonnes relations que nous entretenons avec le Service départemental de l'OFB. Et j'en profite pour souhaiter officiellement la bienvenue au nouveau chef du Service départemental, François POHU, avec lequel on a commencé de bien collaborer. J'en profite aussi pour saluer Christian BENOIT, son prédécesseur qui je vous le rappelle a été chef du Service départemental pendant seulement 22 ans. C'est quand même un bail.

Vous l'avez tous constaté : la chasse est devenue un sujet médiatique permanent, quand ce n'est pas un projet politique. La haine que nous vouent les écologistes radicaux paraît sans limite, depuis l'écologiste Sandrine ROUSSEAU qui n'hésite pas à dire sur une radio que « les chasseurs sont des auteurs de féminicides en puissance ». Elle est en justice d'ailleurs pour ses propos. Jusqu'à l'insoumis Aymeric CARON dont le fantasme est tout simplement de mettre fin à la chasse. La radicalité et son cortège de violences est à la mode. La théorie de la conflictualité généralisée tourne à la bordélicisation du pays. Les zadistes de « Soulèvement de la terre » transforment il y a quelques jours une prairie en champ de bataille et quel spectacle que celui donné à l'Assemblée nationale par nos guerriers insoumis. Quelle honte en réalité. C'est dans ce contexte délétère que le député écologiste FOURNIER a souhaité au début du mois soumettre une proposition de projet de loi dont l'article unique demandait purement et simplement l'interdiction de la chasse le dimanche. Le motif fallacieux de mieux partager la nature n'avait en fait pour seul objectif que celui de tuer la chasse et en particulier, la chasse populaire. Sitôt alertés du sujet, nous avons écrit à nos trois députés pour leur faire part de notre indignation et connaître leur position. Nous avons rencontré à Vichy le député Nicolas RAY, qui est ici à la tribune. Mon ami Nicolas RAY, qui nous a immédiatement apporté un soutien total : il a d'ailleurs déposé en commission un amendement de suppression afin de bloquer le vote sur cet article unique et il s'est engagé, un jeudi soir alors que je pense il avait envie de rentrer dans sa circo comme on dit, il s'est engagé à rester siéger en séance de nuit le 6 avril, au cas où... Il l'a fait, il l'a bien fait ! Pour toutes ses raisons, je vous demande d'applaudir Nicolas RAY qui nous a soutenus. Merci beaucoup. J'ai également pu m'entretenir longuement par téléphone avec le

député de Moulins, Yannick MONNET, qui lui aussi nous a confirmé son opposition claire à l'interdiction de la chasse du dimanche. Je dois hélas vous dire que je suis sans nouvelle du député de Montluçon, Joris BOVET, qui ne répond ni aux mails ni au téléphone et dont je ne connais pas finalement la position. C'est dommage ... j'espère qu'il ne marchera pas en matière de chasse dans les pas de la députée qui l'a précédé dans la circonscription. En tout cas, sachez qu'on ne lâchera rien sur ce sujet. Nous ne renoncerons pas à ce que nous sommes et nous ne renoncerons jamais à la chasse du dimanche.

Je voudrais maintenant conclure, c'est la fin, j'ai été long je le sais mais tous les ans, j'ai beaucoup de choses à vous dire. Je voudrais maintenant conclure sur une note positive. Au fond je suis persuadé qu'en dépit de tout ce que je viens de vous dire, je suis persuadé que la roue peut tourner. Je suis persuadé même que la roue va finir par tourner et que toute cette radicalisation et cette violence se retourneront contre ceux qui la portent. Nous finirons, nous, par être reconnus pour nos compétences, nos savoir-faire, notre culture qu'il faudra un jour préserver et transmettre. Je fais confiance pour cela aux élus de terrain pour nous aider parce qu'ils savent mieux que personne que nos campagnes n'ont pas à être méprisées ou abandonnées. Ils nous défendent, nos élus de terrain, nos élus de proximité. Ils nous défendent parce qu'ils savent qu'à chaque fois qu'on sacrifie un pan de la ruralité, on ouvre la porte à une désertification accrue de nos territoires et on ouvre la porte aux extrémismes.

Je remercie enfin chaleureusement, très chaleureusement, très sincèrement, les Administrateurs fédéraux et l'ensemble du personnel pour la qualité de leur travail et leur engagement. Je remercie Catherine, Florence, Stéphanie, Isabelle, Valérie, Amandine, Christian, Bertrand, Thierry, Justin, Bruno, et Antoine.

Mes amis soyez fiers de ce que vous êtes ! Soyez fiers soyons fiers ! Chasser n'est pas une maladie honteuse ! C'est un mode de vie, un choix de vie tranquille et joyeux à la fois.

Mes amis, restons unis ! Vive la chasse !

Nous allons à présent passer à la présentation des vœux.

Je vais laisser la parole à Monsieur Jean Marc MAUME, Vice-Président de la Fédération.

(Jean Marc MAUME – Vice-Président)

VŒU TIR A PLOMB DU CHEVREUIL (Vœu qui a recueilli 148 signatures recevables)

Mesdames, Messieurs,

Vous avez tous lu le vœu qui a été déposé pour le tir à la grenaille de plomb du chevreuil afin de prélever « en toute sécurité des animaux en zones péri-urbaines et autres zones où le tir à balle présente un danger pour le chasseur et l'usager de la nature ».

La première difficulté réside dans la définition de zone péri-urbaine. Qu'est-ce qu'une zone péri-urbaine ? Il n'y a pas de définition légale et la zone serait donc soumise à l'appréciation des chasseurs. S'agit-il de définir à quelle distance on peut tirer ? S'agit-il de définir un niveau de densité d'habitations comme un lotissement ? Mais dans ces conditions où le tir est proche des maisons, le coup de feu, qu'il provienne d'un fusil ou d'une carabine, sera toujours traumatisant pour les habitants. Quand il ne sera pas dangereux. Une volée de plombs dans une façade ne serait pas du meilleur effet malgré tout. Du strict point de vue Sécurité, la possibilité de tirer à plomb envoie un mauvais message : quand une situation est périlleuse, elle le demeure même si on tire à plomb.

Le Conseil d'Administration de la Fédération s'est prononcé à l'unanimité contre le tir à la grenaille de plomb du chevreuil car ce n'est pas l'animal, ni l'environnement où il vit qui pose problème quand on tire à balles mais c'est bien le comportement du chasseur qui prend la décision de tirer quand les conditions optimales de sécurité ne sont pas respectées. Je vous rappelle qu'il y a très peu d'accidents au niveau national sur le tir du chevreuil et aucun à ce jour sur notre département alors que nous avons prélevé cette année 7334 chevreuils pour 9559 attributions, soit un excellent taux de réalisation de 77 % sur le département.

Le vœu préconise un tir à distance maximale de 20 m à la grenaille de plomb. Outre que cette préconisation est incontrôlable, tout le monde sait que beaucoup de chevreuils seront tirés à une distance bien supérieure. Le tir à balle peut donc s'effectuer dans les mêmes conditions et il évite beaucoup de blessures à l'animal ce qui permet d'effectuer une recherche au sang contrairement au tir au plomb. Il épargne à ces animaux d'agoniser pendant plusieurs jours voire des semaines à cause d'hémorragies lentes provoquées par quelques plombs. Quelle belle image de la chasse nous donnerions aux habitants qui trouveraient des animaux blessés ou mourants, ou pire à nos détracteurs...

Pour améliorer les tirs fichants à balle, les responsables de chasse ont la possibilité d'aménager leur territoire en installant des miradors de battue et d'affût et éventuellement de pratiquer sur ces zones sensibles des tirs d'affût, voire de simples décantonements.

Quelle décision prendra le chasseur lorsqu'il participera à une battue au chevreuil avec tir à la grenaille de plombs autorisé pour le chevreuil et qu'un sanglier se présentera devant lui avec un tir à balle obligatoire ? Quel choix prendre lors d'une battue commune Sanglier et Chevreuil, ce qui est majoritairement pratiqué : laisser passer le sanglier ou le

tirer à plomb, ce qui est interdit ? On sait combien il est difficile de se maîtriser et de ne pas tirer. J'ai dans la salle un ami qui m'a raconté avoir chassé avec ses courants un sanglier dans le Puy de Dôme, département qui autorise le tir à plomb du chevreuil. Ce sanglier, légèrement affaibli par une blessure dûe à deux tirs de grenaille de plomb et rendu très agressif, a tué un de ses chiens et en a blessé deux autres.

La Fédération a demandé l'avis de deux Associations spécialisées reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général (ANCGG et UNUCR) pour leurs compétences en matière de chasse au grand gibier et l'éthique de celle-ci : ces dernières se prononcent clairement toutes les deux contre le tir du chevreuil au plomb. Permettez-moi aussi de vous faire part de l'incongruité de ce vœu alors que le Président vous a informé, tout à l'heure, de l'interdiction du plomb à une distance de 100 m de toutes zones humides.

Je vous rappelle, pour terminer, que le chevreuil est le plus petit de nos grands gibiers et certainement le plus beau et le plus gracieux ... Il nous régale par sa présence sur l'ensemble du département. Le tirer au plomb serait en quelque sorte le considérer comme un gibier de poche et le tirer comme un lapin semble inacceptable.

C'est pour toutes ces raisons, qu'au nom de tous les membres du Conseil d'Administration, je vous demande de voter contre le tir du chevreuil au plomb.

Je vous remercie de votre écoute.

VŒU DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 4 AVRIL 2023 : LA DÉPARTEMENTALISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES VISCÈRES

Mesdames, Messieurs

En 2017/2018, la Fédération a lancé à titre expérimental la mise en place de bacs à viscères pour la collecte des déchets de grand gibier et pour le renard : 6 containers avaient été subventionnés par le Conseil Régional sur la Limagne et les Collettes. Ce service a été proposé alors sur la base de l'adhésion volontaire des responsables de chasse.

A ce jour, ce sont 46 bacs qui ont été déployés sur une grande partie du département avec encore quelques zones blanches en Sologne Nord et Bocage Nord. La collecte de cette année est de 67 T, dix fois plus qu'il y a 6 ans et concerne environ 700 territoires de chasse.

Ce service est apprécié des chasseurs mais aussi des institutionnels qui reconnaissent l'engagement des chasseurs dans le cadre des enjeux sanitaires. Il en va aussi, encore une fois, de l'image de la chasse auprès des autres usagers de la nature.

Le Conseil d'Administration de votre Fédération a pensé qu'il était temps de généraliser ce service sur l'ensemble du département afin que tous les territoires puissent y avoir accès. Le principe de mutualisation doit permettre de mettre en œuvre ce ramassage pour 2 € par attribution. Comme l'a dit le Président : « Nous devons tous contribuer au financement de ce service ».

Je vous demande donc de voter favorablement à la départementalisation de ce service de collecte des déchets de venaison.

Je vous remercie de votre écoute.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Vincent DE LA SERRE pour le vœu concernant la réfection de la grange.

(Vincent DE LA SERRE – Administrateur fédéral)

VŒU DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 4 AVRIL 2023 : RENOVATION DE LA GRANGE DES SALLARDS

Bonjour à tous

Alors encore plus court que Jean Marc. J'ai donc le plaisir de vous parler du projet de restauration de la grange des Sallards. C'est une idée qui couve depuis la précédente équipe déjà, après moult études et versions elle nous semble suffisamment aboutie maintenant pour vous être présentée.

Jean-Pierre vous en a déjà parlé tout à l'heure, alors je voudrais simplement préciser 3 points :

- 1- D'abord vous rassurer sur le fait que son financement n'impacte en aucun cas le budget de fonctionnement, comme il l'a dit donc ni les bracelets, ni les cotisations, ni les permis, etc... C'est un investissement qui viendrait, à la louche, pour moitié de nos réserves et pour l'autre moitié de financements extérieurs et subventions publiques.*
- 2- Nous avons l'outil, nous avons cette grange aux Sallards, elle n'est exploitée qu'au quart de son potentiel à peu près, elle est grande, elle est là et elle est en bon état. On ne bâtit pas, on restaure et on aménage ce qu'on a déjà à notre disposition.*
- 3- Elle sera un prolongement logique de tout ce qui a déjà été mis en place depuis longtemps par les équipes successives, tout comme les haies, les mares, les sentiers pédagogiques, l'accueil des chasseurs bien sûr, des GIC, des scolaires, j'en oublie forcément, et plus largement l'accueil en général, même des sceptiques de la*

chasse, pour prouver que nous ne pouvons pas être réduits à des tueurs d'animaux, mais que nous sommes en totale immersion dans la nature et la biodiversité. C'est notre histoire et c'est notre culture. Bref un futur lieu de retrouvailles, de formation et de communication. Nous n'avons pas non plus la folie des grandeurs, ce projet a muri depuis longtemps. Actuellement, je pense qu'il est sage et proportionné à notre structure. Là pour nous c'est le bon timing, on ne regrettera pas de l'avoir fait, on regretterait peut-être de ne pas le faire...

Voilà, nous espérons votre confiance sur ce projet...

Merci

Bien afin de procéder au vote sur ces trois vœux, il faut que l'on constitue deux bureaux de dépouillement. Pour chaque bureau, nous avons donc besoin de deux Administrateurs de la Fédération et de deux chasseurs scrutateurs...

(Thierry PRADE souhaite intervenir sur le vœu relatif au plomb)

Non ce n'est pas prévu. Votre vœu a été présenté. Il a été envoyé à tous les chasseurs et donc le Conseil d'Administration a fait une préconisation. Je pense qu'il n'est pas bon d'engager la discussion maintenant comme cela. On ne peut pas non.

Donc j'en reviens au vote. Nous avons besoin de deux Administrateurs de la Fédération et de deux chasseurs scrutateurs qui voudraient bien participer à ce dépouillement. Est-ce qu'il y a deux chasseurs dans la salle qui veulent, quatre, pardon, qui veulent participer au dépouillement ? D'accord. Allez, il nous en faut trois de plus. Allez, deux merci. Trois. C'est bon. Quatre, ok c'est bon. Et les Administrateurs ? Qui ? Fred, deux. Il en faut deux autres ? Encore deux. Voilà, très bien. Allez, c'est bon. Pour voter, il vous faut utiliser le bulletin blanc qui mentionne les trois vœux et rayer les mentions inutiles. Je vous invite donc maintenant à vous déplacer jusqu'aux urnes qui sont là devant.

Bon écoutez, je pense que si tout le monde a voté, on va reprendre le cours de notre Assemblée Générale. Tout le monde a voté ? Il n'y a pas de retardataires ? De toutes façons, les urnes sont parties donc tout le monde a voté. Donc, je vais maintenant passer la parole au Trésorier adjoint qui va vous faire son rapport. Il remplace Christian SCHMITT qui a été touché par un décès cette semaine. Donc, Hugues DELOME.

(Hugues DELOME – Trésorier adjoint)

Merci Président. Mesdames, Messieurs,

Le 21 novembre 2022, conformément à l'article 7 des statuts de notre Fédération, le Conseil Fédéral a arrêté les comptes de l'exercice 2021/2022.

Ces comptes, ainsi que les prévisions budgétaires 2023/2024 établies par le Conseil Fédéral le 15 février 2023, ont été transmis à tous nos adhérents territoriaux, le 3 mars 2023. Cette information est également dans les dossiers d'Assemblée qui vous ont été distribués à l'entrée. Bien, j'en ai fini avec les choses statutaires.

Mon propos se divisera en 3 parties. Tout d'abord la présentation des comptes 2021/2022 arrêtés, je vous le rappelle, au 30 juin 2022, un point sur l'exercice en cours et ensuite le budget prévisionnel 2023/2024 validé par le Conseil d'Administration.

Voici maintenant la présentation de l'Arrêt des Comptes du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Le tableau qui va s'afficher derrière moi (le voilà) présente donc la comparaison entre le budget prévisionnel et le réalisé.

Je commence donc par vous présenter la partie « fonctionnement » des comptes : il s'agit de tout ce qui concerne les activités de votre Fédération à l'exception des dégâts de gibier qui font l'objet d'un compte analytique particulier. Le résultat de la part fonctionnement donc 2021/2022 s'élève à 81 722 €.

Les charges sur cet exercice ont diminué de 105 464 € par rapport au budget prévisionnel.

Ce qui s'explique parce qu'il y a des travaux qui sont financés par la Convention Pluriannuelle d'Objectif de la Région et qu'ils sont majoritairement amortis alors qu'ils étaient prévus en charges dans le budget. En effet, cela veut simplement dire que nous n'avons pas seulement pensé ou projeté ce qui serait une charge mais on a aussi travaillé pour investir dans le concret et ça on peut l'amortir. Donc on a fait des panneautages, des travaux etc. Je pense que le Président vous en a beaucoup parlé. Et ça, c'est aussi ce que nous demandait la Région c'est-à-dire pas simplement souffler dans le pipot mais faire du vrai boulot. Et c'est qu'on a fait.

Les produits sur cet exercice sont supérieurs de 66 858 € par rapport au budget prévisionnel.
Ce qui s'explique : premièrement, par la subvention des projets ECOCONTRIBUTION pour lesquels en fait la convention est signée mais dont n'avons pas entamé la réalisation sur l'exercice.
Deuxièmement, par des subventions reçues pour des études qui n'avaient pas été budgétées c'est-à-dire que l'on a capté des études à faire en cours d'exercice et qu'on ne l'avait pas dans notre budget donc cela fait un revenu supplémentaire.

Et j'ai quand même plaisir à souligner que la réforme du permis national à 200 € est favorable à notre Fédération parce que notre gestion nous a permis jusqu'à aujourd'hui de contenir le prix de la validation départementale à 76 € ce qui reste le tarif le plus bas de la région.

Enfin, les réserves de trésorerie liées au fonctionnement s'élèvent à 2 478 874 € (excusez du peu), en augmentation par rapport à l'année précédente.

Voici maintenant la partie Dégâts de gibier

Le résultat de l'exercice est négatif de 369 115 € alors que l'on avait prévu un déficit de 121 930 €. Côté charges, cela a été un peu une année noire ... Côté charges, je veux parler de la bête noire bien sûr. Côté charges, les indemnisations accusent un écart de 210 569 € par rapport au prévisionnel.
2 causes principales à cela : l'augmentation du prix des denrées agricoles et une augmentation du nombre de dossiers indemnisés. Toutes choses sur lesquelles nous n'avons que peu d'influence malheureusement.
Côté produits, les plans de chasse chevreuil ont généré un écart positif de 23 155 €. Je vous rappelle également que le Conseil avait décidé de distribuer 5000 € par pays pour contenir le prix des bracelets, soit pour 14 pays, 70 000 €. Cet argent n'ayant pas été collecté explique l'écart avec nos prévisions.
L'augmentation des charges liées aux indemnisations et les 70 000 € investis par le Conseil conduisent à une baisse des réserves de trésorerie affectées aux dégâts qui atterrissent finalement à 743 000 €.

Au total, fonctionnement plus dégâts, nos réserves s'élèvent donc à 2 912 884 € au 30 juin 2022. Donc on n'est encore complètement à poil si je puis me permettre.

Bon maintenant je vais vous faire un point sur l'exercice suivant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, donc c'est celui qui est entrain de se faire maintenant donc je ne peux pas vous dire grand-chose parce que les comptes ne sont pas définitivement arrêtés. On a encore deux mois devant nous.

Donc le tableau affiché maintenant derrière moi présente une comparaison entre le réalisé 2021/2022 (ce que je viens de vous commenter) et la prévision 2022/2023.
Les comptes de fonctionnement, globalement, ce que je peux vous en dire c'est qu'ils sont en ligne avec nos prévisions. C'est-à-dire que l'on tiendra les comptes de fonctionnement.

Les charges de dégâts, globalement, sont en diminution pour ce qui concerne les céréales et le maïs réglés en 2022 mais en forte augmentation sur les dégâts de prairie depuis le début 2023 et on commence à avoir des demandes de battues administratives sur les semis de maïs. L'Etat a compensé l'augmentation du prix des denrées liée à la guerre en Ukraine par une dotation globale de 130 000 € à notre Fédération et cet argent a bien évidemment été reversé intégralement aux agriculteurs.

Nous restons confiants sur l'atterrissage en fin d'exercice et nous vous le confirmerons à la prochaine assemblée générale quand les comptes seront arrêtés.

Maintenant je voudrais passer au prévisionnel du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 donc, le prochain exercice.

Et le tableau qui est affiché derrière moi maintenant présente (Oui, c'est bien lui). Il présente donc une comparaison entre la prévision 2022/2023 et une prévision pour 2023/2024. Donc c'est évidemment un peu plus acrobatique comme présentation parce que je n'ai toujours pas la fameuse boule, vous savez celle en cristal qui permet de voir l'avenir mais bon, on le fait quand même.

Concernant le fonctionnement, le chiffre d'affaires croit de 1 641 000 € en prévision à 1 921 000 €. Cette croissance est due à l'augmentation des ventes de prestations (les mares, les haies, les suivis des passages à faune et autres services rendus) et la rubrique transfert de charges qui correspond à peu près aux mêmes prestations dont les contrats ont été signés cette année et pour lesquels la réalisation ne s'effectuera que sur le prochain exercice.

L'augmentation des charges de fonctionnement correspond logiquement à l'augmentation du chiffre d'affaires, principalement sur les achats, les services extérieurs et les charges de personnel. Evidemment, si on augmente notre chiffre d'affaires, il faut des moyens pour le faire. Donc tout cela est tout à fait logique. Ce qui nous conduit à un résultat prévisionnel de – 135 000 €. Ce qui est pas mal.

L'indemnisation et la prévention des dégâts, par contre, sont en hausse de 425 000 € à 519 000 €, cette augmentation s'explique par le fait que nous n'investissons plus 70 000 € pour contenir le prix des bracelets car nos réserves, que j'évoquais tout à l'heure pour les dégâts de gibier, sont désormais à un niveau suffisant mais nécessaire parce qu'on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait. Les charges sont maintenues en légère baisse à 608 000 € et le résultat prévu est de – 87 000 €. Voilà.

Donc en conclusion, on est dans une tendance d'accroissement d'activité mais qui est totalement maîtrisée et équilibrée, qui nous permet d'envisager tout à fait sereinement des investissements tout en conservant le prix de la validation du permis de chasser le plus bas de la Région.

Cependant, il reste le risque, que nous ne maîtrisons pas, de la fluctuation des indemnisations de dégâts de gibier. Notamment la densité de laies suitées que nous avons rencontrées en certains points du département en ce début d'année (notamment dans la région que je représente qui est le Bocage Nord) nous fait craindre une forte augmentation des dégâts de gibier sur l'exercice prochain. Nous comptons sur vous donc, comme toujours, pour contenir les populations à un niveau raisonnable là où cela est nécessaire. Le Président vous l'a déjà demandé, maintenant je vous passe le message du Trésorier.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Nous allons maintenant écouter Monsieur HOCQUETTE, notre Commissaire aux comptes pour son rapport.

(Cyril HOCQUETTE – Commissaire aux comptes)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport et n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous portons à votre attention les informations suivantes : alors comme il vous l'a été présenté dans le rapport, la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 a modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales. La Fédération Départementale a vu son périmètre d'actions s'étendre avec la gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financées dans le cadre d'une éco-contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique joint au présents comptes annuels. Désormais, la Fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et l'obligation d'établir au moins trois comptabilités analytiques, une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisations des dégâts de grand gibier et la troisième, à la gestion des actions d'éco-contribution. Cette mise en place de cette organisation est effective dans la tenue de comptabilité de la Fédération depuis l'exercice ouvert au 1^{er} juillet 2020 donc, en fait, on est déjà à la deuxième année où on a mis en place cette obligation de présentation des comptes annuels.

Au regard de toutes ces informations, nous certifions donc que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Départementale des Chasseurs à la fin de cet exercice.

Enfin nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et sur les comptes annuels.

Je me permets puisque je suis au micro d'en profiter de remercier comme je le fais régulièrement Catherine FAVIER de la Fédération et Gérard FRANCOIS, mon confrère, pour la qualité de leurs travaux qui permet la certification de ces comptes sans observation.

Merci à vous.

Merci Monsieur HOCQUETTE.

Il nous revient maintenant de passer à l'approbation des comptes de l'exercice clos 2021-2022.

Donc Conformément à l'article 11 du statut et à l'article 7 de notre règlement intérieur, je vous demande l'approbation des comptes à main levée. Qui se décompose comme cela : un budget de fonctionnement arrêté au résultat de 2021-2022 : 81 722,47 € que nous vous proposons d'affecter aux réserves de fonctionnement. Un budget Dégâts arrêté au résultat de - 369 115,10 € que nous vous proposons d'affecter aux réserves Dégâts. Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre cet exercice ? Non. Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ? Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer aux cotisations fédérales. Jean Marc ? Ce n'est pas toi, alors je vais le faire. Donc, je vous donne le montant des cotisations fédérales, qui sont inchangées mais je vous le redonne :

Timbre Fédéral à 76 €.

Un temporaire 3 jours à 19 €.

Un temporaire 9 jours à 38 €.

Jeunes chasseurs 30 €.

Un Timbre Grand Gibier 03 qui est toujours à 4 €. Un Timbre Grand Gibier temporaire 3 jours à 1 € et un temporaire 9 jours à 2 €.

Et une adhésion territoriale qui comme d'habitude est au même montant que le timbre fédéral à 76 €.

Donc, conformément à l'article 7 du règlement intérieur, je vous demande le vote à main levée. Est-ce qu'il y a des gens qui sont contres, ces cotisations, le montant de ces cotisations ? Non. Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ? Non. Je vous remercie beaucoup.

On va passer maintenant aux cotisations Plan de chasse arrêtées par le Conseil Fédéral. Là non plus, pas d'augmentation.

Plan de chasse Chevreuil 15 € - 25 € pour le Daim - 90 € pour le Cerf dans la zone de gestion qualitative et 45 €, pour le reste du département.

Comme depuis la saison 2006/2007, les cotisations attachées au bracelet de sanglier sont calculées à l'euro près suivant la méthodologie financière qui intègre la responsabilisation par pays cynégétique.

Basse Marche : le bracelet sanglier est à 24 € - Bocage Centre : 29 € - Bocage Ouest - Coteaux du Cher : 26 € - Bocage Nord : 31 € - Bocage Sud : 10 € - Combrailles bourbonnaises : 10 € - Foreterre : 58 € - Limagne bourbonnaise : 10 € - Massif des Colettes : 12 € - Montagne Bourbonnaise : 10 € - Piémont : 16 € - Sologne Nord : 36 € - Sologne Sud : 28 € - Tronçais : 10 € et 0,96 € à l'hectare.

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur, je vous demande le vote de ces cotisations, sous réserve de vérifications, à main levée. Est-ce qu'il y a des gens qui sont contres ? Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ? Je vous remercie.

Donc après avoir arrêté les cotisations 2023-2024, je vous demande de bien vouloir approuver les budgets prévisionnels établis sur la base de celles-ci et qui vous ont été présentées, tout à l'heure, par notre Trésorier adjoint, Hugues DELOME. Conformément à l'article 7 du règlement intérieur, je vous demande à main levée si des gens s'opposent à ce budget prévisionnel ? Vous pouvez donner votre nom Monsieur ?

Je voudrais poser une question.

Non. Non Monsieur. Les questions c'est tout à l'heure. Il y a un moment pour les questions. Là on est entrain de voter le budget. Tout à l'heure Monsieur, là on vote le budget. Voilà, questions suivra Monsieur.

Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ? Non. Je vous remercie donc le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Alors, maintenant c'est Jean Marc qui va vous donner les dates d'ouverture et de fermeture de la prochaine campagne de chasse.

(Jean Marc MAUME – Vice-Président)

Re-bonjour.

Effectivement, je vais vous présenter des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la prochaine saison cynégétique 2023-2024.

- PÉRIODE D'OUVERTURE DE LA CHASSE À TIR ET AU VOL DU 17 SEPTEMBRE 2023 AU 29 FÉVRIER 2024, çà c'est l'ouverture générale
Avec prolongation de la chasse à tir du sanglier jusqu'au 31 Mars 2024. Cela fait maintenant 3 ans je crois qu'on chasse au mois de mars le sanglier.

OUVERTURES ANTICIPÉES

CHEVREUIL - DAIM 1^{er} JUIN 2023 AU 16 SEPTEMBRE 2023 : TIR D'ÉTÉ

SANGLIER 1^{er} JUIN 2023 AU 31 JUILLET 2023 : À L'AFFUT ET À L'APPROCHE À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DES CULTURES À RISQUES
1^{er} AOÛT 2023 : OUVERTURE GÉNÉRALE DE L'ESPÈCE

OUVERTURE RETARDÉE

CERF à partir du 24 SEPTEMBRE 2023

FERMETURES ANTICIPÉES

LIÈVRE 12 NOVEMBRE 2023 AU SOIR

PERDRIX 10 DÉCEMBRE 2023 AU SOIR (EXCEPTÉ POUR CHASSES COMMERCIALES)

FAISAN 28 JANVIER 2024 (EXCEPTÉ POUR CHASSES COMMERCIALES)

- CHASSE SOUS TERRE RENARD – BLAIREAU 15 SEPTEMBRE 2023 AU 15 JANVIER 2024
BLAIREAU (*) 1^{er} JUILLET 2023 AU 14 SEPTEMBRE 2023 ET 15 MAI 2024 AU 30 JUIN 2024 (*) PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE
- CHASSE À COURRE 15 SEPTEMBRE 2023 AU 31 MARS 2024

GIBIER D'EAU Premier jour de la 3^{ème} décennie soit, du 21 AOÛT 2023 AU 16 SEPTEMBRE 2023 SI AUCUNE MODIFICATION MINISTÉRIELLE SAUF POUR LES BECASSINES : premier samedi d'Août soit le, 5 AOÛT 2023 - CERTAINS CANARDS PLONGEURS, RALLIDES : 15 SEPTEMBRE 2023 - VANNEAU HUPPÉ : 17 SEPTEMBRE 2023, c'est-à-dire à l'ouverture générale.

OISEAUX DE PASSAGE LA CAILLE DES BLÉS DERNIER SAMEDI D'AOÛT soit le 26 AOÛT 2023
LA TOURTERELLE DES BOIS LA CHASSE EST INTERDITE.

GIBIER D'EAU ET DE PASSAGE : FERMETURES ÉTALÉES ENTRE LE 31 JANVIER ET LE 20 FÉVRIER 2024 (Ces dates sont prises par Arrêté Ministériel : attention aux différentes espèces concernées et aux conditions spécifiques de la chasse de celles-ci).

Voilà, vous pouvez trouver toutes ces informations en permanence sur le site internet de la Fédération donc, le site est toujours à jour. N'hésitez pas à aller le consulter.
Merci Messieurs Dames.

Voilà donc maintenant, nous allons pouvoir passer aux questions de l'Assemblée. Donc, si vous avez des questions, je vais m'efforcer d'y répondre.

Bonjour à tous Monsieur RAVAT – ACCA de Marçillat en Combraille et Trésorier de l'Association Départementale des Chasseurs de Petit gibier.

Je pose une question sur le budget prévisionnel. Vous nous avez présenté les travaux de la grange qui étaient financés, je crois vous l'avez dit, pour 1 million sur les réserves. Est-ce que ce million sera pris sur les 2 410 000 € que vous nous avez annoncés comme étant les réserves de la Fédération ? Et d'autre part, est-ce qu'ils sont budgétés dans le budget 2023-2024 ? Quand je regarde les comptes, je vois qu'au compte 61, il n'y a que 199 000. Je pense qu'ils ne sont pas budgétés ou c'est que vous attendez d'avoir le vœu, le vote sur le vœu avant de les budgéter. Voilà ma question.

C'est tout à fait cela. On n'attend, c'est d'ailleurs logique qu'effectivement l'Assemblée se soit prononcée pour le budgéter mais effectivement, le financement est prévu. Je vous l'ai dit d'être pris sur les comptes de trésorerie de la Fédération.

Très bien. Je vous remercie. Alors j'ai une deuxième question si vous permettez Monsieur le Président. Dans votre programme, lorsque vous avez été élu l'année dernière, il y avait l'organisation d'une fête de la chasse. Face à la montée contre la chasse de partout que vous avez dénoncée, ne croyez-vous pas qu'il serait intéressant que dans l'Allier on puisse organiser une fête de la chasse pour s'adresser à tous ces gens qui finalement ne connaissent pas la chasse et j'aurai une proposition à vous faire : est-ce que vous seriez d'accord pour que un ou deux Administrateurs pilotent un groupe de travail avec toutes les associations cynégétiques de l'Allier pour voir si on pouvait organiser une fête de la chasse ?

Alors sur cette question, je n'ai pas de réticence particulière d'autant que la dernière fête de la chasse que l'on a contribué à organiser avec nos amis de l'AFACCC que j'ai vus tout à l'heure, là. Vincent est là. On avait fait 50 000 personnes en deux jours donc je vais vous dire si on si prend bien, on sait faire quoi. Mon idée, c'est de ne pas multiplier les petits évènements mais organiser plutôt le méga truc qui marche. Alors, le méga truc, on ne le fait pas tous les ans, ni même tous les deux ans parce que c'est quand même très chronophage pour nos personnels, pour les élus. C'est très couteux aussi parce que la fête de la FACCC, on y avait mis un vrai billet. Je ne vous fais la charité de vous le donner mais il y avait un vrai billet. Donc pourquoi pas, pourquoi pas mais il faut qu'on réfléchisse un petit peu et que là, pour le coup, que l'on budgète, Monsieur RAVAT, parce que la fête de la chasse telle que je l'imagine aux Sallards, cela va être un vrai billet. Mais pourquoi pas, on a une trésorerie qui nous permet de le faire. C'est un moment qui est toujours très convivial, très intéressant pour les échanges qu'il permet. On l'avait vu à l'occasion de la fête de la FACCC : on a eu énormément de contacts à ce moment-là qui se sont avérés tous très productifs. Et puis, c'est toujours un bon, un très bon moment. Juste pour ça, cela mérite d'être étudié mais je pense qu'il faut qu'on l'étudie. Voilà mais tout à fait ouvert à l'idée.

Monsieur le Président, bonjour, bonjour à tous. Monsieur DEMONET, Amicale des chasseurs de Chargueraud. Pouvez-vous nous parler du loup dans le département de l'Allier ? Plusieurs cadavres ont été examinés et nous n'avons eu aucun retour à ce niveau-là. Donc, je pense que c'est un sujet un peu tabou. Merci.

Alors vous allez voir tout de suite dans ma réponse que, pour moi, le sujet n'est pas du tout tabou Monsieur DEMONET. Je vais vous donner les informations dont je dispose, pas de celles qu'on peut imaginer. Voilà. A ma connaissance, l'OFB, l'an dernier, en 2022, a caractérisé la présence de 4 loups dans le département. Donc, ça, c'est des présences ... je pense que si quand même. Alors ... pardon Monsieur.

(Nicolas HARDOUIN – DDT)
Il n'y a pas de loup présent dans le département.

Non. Il y a des loups étaient potentiellement passés dans le département. Si !

(Nicolas HARDOUIN – DDT)
Il y a des loups qui sont passés potentiellement dans le département.

Au nombre de 4.

(Nicolas HARDOUIN – DDT)
En ce qui concerne les attaques sur les troupeaux de moutons, l'analyse de l'OFB dans 3, 4 cas ne peut pas exclure que ce soit potentiellement du loup mais je rappelle que l'on a eu un exemple où il a été dit sur les réseaux sociaux que c'était du loup et en réalité, finalement l'éleveur a suivi ses animaux et c'étaient des chiens. Donc voilà, il faut raison garder par rapport à cette problématique. Il ne faut pas croire tout ce qui est dit sur les réseaux sociaux. La réalité, c'est qu'aujourd'hui on n'a pas de loup installé dans le département.

C'est ce que j'allais dire.

(Nicolas HARDOUIN – DDT)
Ce sont des animaux de passage qui se dispersent et voilà. On a quelques attaques, essentiellement des attaques de chiens d'accord ?

Tout à fait, Monsieur HARDOUIN de la DDT, Directeur de la DDT, vient de vous répondre. Effectivement, moi j'étais entrain d'expliquer que l'on avait eu la présence, le passage de 4 loups. Je n'étais pas entrain de dire qu'il y avait eu 4 attaques de loup. Il est passé 4 loups l'an dernier dont 1 attaque apparemment qui pourrait être attribuée au loup.

Les 3 autres attaques étant attribuées à des chiens. Alors je reprends complètement ce que vient de nous dire Monsieur HARDOUIN et je pense que sur le loup, il ne faut pas du tout fantasmer. Cela ne sert à rien. Il ne faut surtout pas crier au loup pour rien. Donc, le loup, il est en revanche bien présent dans certains départements qui ont aujourd'hui leur Assemblée Générale. Il est très présent en Savoie. Il est très présent dans la Drôme. Et là, il y a des meutes constituées et je peux vous dire que quand les meutes sont constituées, c'est un autre sujet. Cela devient un sujet très prégnant pour l'Etat, pour les chasseurs parce que les loups quand ils ont fini de s'attaquer au plus simple, c'est-à-dire au bétail en particulier aux moutons, ils s'attaquent évidemment à la faune sauvage. Dans la Drôme, il n'y a plus un mouflon, il n'y a plus un chamois et les chevreuils sont en diminution totale. Ils s'attaquent même aux sangliers. Donc voilà la situation catastrophique du loup dans certains départements. Ce n'est pas du tout le cas effectivement chez nous dans l'Allier où on a une présence qui est totalement épisodique pour l'instant. Voilà.

Oui, bonjour Bruno BUISSONNIER.

J'ai une question et une remarque. Donc cette année, l'Etat donne 130 000 € pour les dégâts pour compenser l'augmentation des céréales et maïs. Mais, ça, cette subvention ne sera peut-être pas redonnée l'an prochain. Dans d'autres départements, les Fédérations commencent à mettre des abattements aux agriculteurs. Chose apparemment qui n'est pas faite dans l'Allier. Comment se fait-il ?

Alors vous voulez que je réponde...

La semaine dernière, vous avez assisté à une autre Assemblée Générale dans un autre département. Cet abattement était de 400 000 €. Donc une économie pour les chasseurs de 400 000 € pour ce département. Je pense que pour l'Allier, cela pourrait être plus bas mais cela ferait une économie pour les chasseurs.

Alors je vais vous répondre : un, je n'ai pas entendu à l'Assemblée Générale de la Fédération du Cher le même chiffre que vous. Je n'ai pas entendu parler d'un abattement de 400 000 € mais bon peu importe. Moi, je peux vous dire que contrairement à ce que vous affirmez, il y a bel et bien des abattements dans le département de l'Allier à telle preuve que lundi, nous aurons une commission Recours avec les agriculteurs qui remettent en cause l'abattement dont ils ont fait l'objet. Donc, Monsieur, il y a des abattements dans l'Allier depuis maintenant 3 ans. Voilà, ça c'est clair et net. L'aide de l'Etat, effectivement de 130 000 € en 2022, qui a été intégralement reversée évidemment aux agriculteurs puisqu'elle a été faite pour que les agriculteurs ne soient pas affectés par la hausse du coût des denrées liée à la guerre en Ukraine. L'an prochain, je vous ai parlé tout à l'heure d'une aide de l'Etat sur 3 ans de 60 millions d'euros qui se décompose en 25 millions d'euros en 2023, 20 millions d'euros en 2024 et 15 millions d'euros en 2025 : ces sommes-là seront affectées effectivement à des surcoûts dus aux prix des denrées. Donc, on sait qu'on a encore pour 3 ans une aide de l'Etat et je vous fais remarquer, en présence de Monsieur le Sous-Préfet à côté de moi, qu'il faut être conscients que 60 millions aujourd'hui sur 3 ans, il y a beaucoup de secteurs d'activité qui aimeraient les avoir. Donc je pense que l'on ne peut que se féliciter d'avoir effectivement ces compensations financières pour nous aider dans le paiement que l'on doit effectivement aux agriculteurs.

Bonjour Jean Michel LABOUESSE – ACCA de Teillet Argenty.

Je voudrais savoir où en est la Fédé par rapport à la Voie verte qui va couper beaucoup de territoires de chasse.

Ouais, ça c'est un vrai sujet qui m'ennuie davantage parce que les voies vertes, elles ont un grand intérêt en périphérie de villes pour permettre aux gens effectivement d'aller marcher, d'aller courir, d'aller se détresser, d'aller faire du vélo et elles ont certainement tout leur intérêt en milieu urbain, périurbain. Elles nous posent effectivement des soucis, à nous chasseurs, dès qu'on s'éloigne de ces zones-là et quand on est en pleine campagne, souvent les voies vertes, ce n'est pas forcément l'outil de concertation qu'on imaginait. Il y a souvent des difficultés d'usage sur ces voies vertes. Je sais que sur Vichy, on a eu quelques soucis. C'est souvent des programmes qui sont engagés par le Conseil Départemental, par les élus, par les élus locaux, par les municipalités donc, pas question pour nous de nous affronter là-dessus. Simplement, effectivement il faut que moi, je les alerte sur le fait que cela ne résout pas tout et cela pose parfois de réelles difficultés d'usage. Oui, les voies vertes, ce n'est pas aussi vert et aussi bleu que ça. C'est parfois très contraignant pour nous chasseurs. Sachez que ce message-là, je le fais passer, je m'efforce de le faire passer aux élus parce qu'il faut faire de la bonne écologie, de la vraie écologie selon moi. Il faut restaurer les chemins ruraux, il faut ... Voilà. Fabriquer des autoroutes à piétons ou à vélos, effectivement c'est une question qui se pose.

D'autres questions ?

Merci. Bonjour à tous. Christophe JARDOUX – Président de la FNSEA 03 ;

Alors ce n'est des questions que je vais vous poser, c'est juste des réflexions et j'ai suivi avec attention votre Assemblée et je vous remercie de m'avoir invité pour la première fois en tant que Président. Nous aussi, on est une Fédération et dans les thèmes que vous avez développés, j'ai envie de dire « on change les logos et on peut faire les mêmes choses » à quelques particularités près mais c'est quand même frappant et c'est bien qu'on se rencontre : qu'on soit

agriculteur ou bien chasseur, nous faisons partie de la ruralité et nous sommes la ruralité. Et tous ceux qui veulent nous expliquer comment doit fonctionner la ruralité, souvent ils sont hors sol et pour moi, ce ne sont que des squatters. Et les squatters, on doit les foutre dehors. On a les mêmes combats à mener quand on voit cette écologie qui ne se veut que punitive où l'homme est devenu un problème alors que je pense que nous sommes une des solutions. Le problème des dégâts devient récurrent et on a tous intérêt, je me félicite qu'au niveau national on est trouvé des accords, parce qu'on a tous intérêt à ce qu'on régule la population de sanglier. Quand on redescend dans nos territoires, il faut faire attention à ... voilà, il va falloir aussi qu'on change un peu les mentalités que ce soit chez les agri ou les chasseurs. Arrêtez de penser, de se regarder le nombril car demain il n'y aura peut-être plus de sangliers parce que malheureusement cela nous dépasse. Et aujourd'hui, les campagnes de semis de maïs sont attaquées et les gars quelques jours après, ils sont obligés d'aller ressemer. On dirait que les sangliers, ils ont un GPS et qu'ils suivent les semoirs à la trace. Donc, c'est franchement un problème récurrent : il va falloir que l'on trouve des solutions ensemble pour réguler tout cela. Ensuite, dans tous les thèmes que vous avez développés, on a aussi notre rapport avec nos Administrations où plein de règles nous tombent de Paris et c'est parfois compliqué ... ce n'est pas Monsieur HARDOUIN qui me dira le contraire. Souvent, ils reçoivent des injonctions contradictoires. Quand cela descend du Ministère de l'Environnement ou du Ministère de l'Agriculture, des fois ce n'est pas la même chose, il faut ... à la fin, il faut qu'ils tranchent au niveau du département. C'est quand même pas simple. Alors, nous, on se bat aussi pour faire admettre des choses mais le constat que je fais, c'est qu'à chaque fois que ces gens qui veulent nous expliquer comment il faut faire, ils oublient plein de choses, c'est de consulter les utilisateurs de la campagne quelque part et aussi, on oublie totalement les notions d'économie. Comme si les agriculteurs, ils pouvaient vivre d'amour et d'eau fraîche et puis, dans le fond, on est là pour rendre service. C'est quand une chose que l'on mène ensemble et que l'on doit encore mener ensemble, de front. Et le dernier point, c'est qu'on a aussi un thème qui est récurrent, c'est le renouvellement des générations. Alors nous on dit l'âge des capitaines, moi j'ai envie dire, pour vous c'est l'âge des soldats. Dans la campagne, les collègues qui viennent chasser sur nos territoires, même sur mon exploitation, croyez-moi la moyenne d'âge, elle n'est quand même pas élevée, très élevée, je veux dire. Et c'est un enjeu fondamental aussi de motiver les jeunes à venir sur cette passion qu'est la chasse mais aussi sur notre métier d'agriculteur. Donc, moi, je me félicite qu'on ait pu créer l'association Symbiose. Au départ, c'est un ensemble où toute la ruralité est présente et on essaie de travailler ensemble et que l'on soit des forces de propositions au niveau de l'Etat pour bien faire prendre en compte nos considérations et surtout nos préoccupations de terrain parce que je reste persuadé que c'est encore le terrain qui a encore raison. Merci.

Merci à vous Monsieur JARDOUX. Je partage complètement ton analyse : on a beaucoup plus de choses en commun que de choses qui nous séparent. La seule chose qui nous sépare, c'est des petites questions de factures mais ça se règle ça. On arrive toujours à régler. Le tout c'est quand même de s'entendre sur le fonds et je crois que sur le fonds, on partage les mêmes, on a les mêmes préoccupations. Bien évidemment.

Bon écoutez, je vous propose maintenant de passer aux interventions des personnalités. Je vais devoir m'absenter deux petites minutes pour aller accueillir Madame la Préfète. On va attendre deux minutes l'arrivée de Madame la Préfète. Je vais aller l'accueillir et ensuite, on aura les interventions des personnalités. C'est notre ami, le Président de la Chambre d'Agriculture, BONNIN qui passera le premier à la moulinette. C'est le dernier arrivé, ce sera le premier ... A tout de suite. Si vous voulez bien sonner un petit peu en attendant.

(Sonneries pour l'accueil de Madame le Préfet)

Je vous remercie. Donc, nous venons de sonner « les honneurs » en l'honneur de Madame Pascale TRIMBACH, Préfète de l'Allier qui nous fait l'honneur effectivement de venir à notre Assemblée Générale, ce dont je la remercie beaucoup.

Voilà, je vais passer ... vous donner les résultats des votes qui viennent juste de me parvenir. Donc pour le premier vœu, la première résolution qui concernait la départementalisation des bacs à viscères : 1439 votants POUR, 71 votants CONTRE, 2 bulletins blancs ou nuls. Pour le second vœu, rénovation de la grange : 1204 voix POUR, 306 CONTRE, 2 blancs ou nuls. Pour enfin, le tir du chevreuil à plomb : POUR 557 voix, CONTRE 944 voix, bulletins blancs ou nuls 11 voix. Voilà.

Je vais maintenant passer la parole, je crois, à Frédéric LAPORTE, le Maire de Montluçon qui nous accueille et qui va, pardon je le cherchais, là ou là-bas, comme vous voulez... comme vous voulez.

(Frédéric LAPORTE – Maire de Montluçon.)

Voilà, si le micro est branché, je vais rester là parce que je vais essayer d'être concis. Je pense qu'il y a pas mal de discours. Madame la Préfète, je suis ravi de vous accueillir à Montluçon. Monsieur le Député. Monsieur le Conseiller régional. Je crois qu'il y a un certain nombre de maires, d'élus. Monsieur le Sous-Préfet. Monsieur le Président de la Fédération de l'Allier des chasseurs. On est effectivement, je suis ... et puis il y a des élus à côté de moi. Bonjour à tous. Je suis ravi d'accueillir cette Assemblée Générale à Montluçon. L'année dernière, Monsieur GAILLARD m'avait dit qu'il souhaitait venir sur Montluçon donc, je le remercie d'avoir pris cette initiative. La Fédération Départementale est

une Fédération importante en nombre de membres ne serait-ce que par cela : plus de 12 000 adhérents, il me semble. Donc, je suis ravi que vous puissiez venir faire vos travaux dans notre ville. Alors on oppose les villes et les campagnes et notamment, du point de vue de la chasse. Je pense que c'est une erreur fondamentale. J'ai un certain nombre d'amis qui sont chasseurs et je pense que dans notre cité, on a beaucoup d'amis de la nature et de la chasse parce que effectivement, les chasseurs sont des amis de la nature et j'en suis intimement persuadé et je défends politiquement moi-même cette version de l'aménagement du territoire. Et on parle bien aussi d'aménagement du territoire.

Alors en plus, la ville de Montluçon, elle est en relation, je ne pourrai pas dire intime, mais importante avec la Fédération parce que grâce à vous, on est souvent perturbé par des animaux sauvages notamment à poils durs, des sangliers en particulier et grâce à vous, on arrive à mener ... je ne vais pas dire une chasse parce que ... à débarrasser ou à soulager les quartiers qui sont importunés par ces animaux qui viennent jusque dans les jardins. Bon les agriculteurs malheureusement connaissent cela bien plus fréquemment eux mais il faut savoir que les animaux sauvages viennent aussi en ville et la Fédération nous a toujours apporté soutien pour pouvoir trouver des solutions rapides. Alors je tiens à remercier le Président et l'ensemble des membres du bureau et du Conseil d'Administration qui travaillent toujours activement. Voilà, je ne vais être plus long. Je crois que l'Assemblée Générale s'est bien passée. Je suis quand même impressionné du nombre de votes donc cela veut dire que les chasseurs se mobilisent pour les assemblées générales. Ça aussi c'est important parce que ce n'est pas très fréquent dans les associations ; bien souvent il y a beaucoup d'adhérents et très peu de présents aux assemblées générales ce qui ne montre pas une bonne mobilisation et vous, vous êtes toujours extrêmement mobilisés ce qui démontre bien aussi que c'est une activité importante et reconnue par les membres de la Fédération. Voilà bonne fin d'Assemblée Générale puis on se verra tout à l'heure au repas, à l'apéritif.

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Nous allons passer la parole maintenant à Patrice BONNIN, Président de la Chambre d'Agriculture.

(Patrice BONNIN – Président de la Chambre d'Agriculture)

Madame le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Directeur de la DDT Nicolas HARDOUIN, Monsieur le Conseiller régional, Monsieur le Conseiller départemental, je veux essayer d'oublier personne. Je veux faire vite. Monsieur le Député. Cher ami, Monsieur le Président des chasseurs, Jean Pierre. Mon collègue Geoffrey RIVAUX qui représente tout le dossier Chasse à la Chambre d'Agriculture qui est présent et mon collègue, et cher collègue, Christophe JARDOUX, Président de la FNSEA. Chers amis, chers représentants des diverses mairies ou autres fonctions. C'est avec plaisir que je participe à cette Assemblée Générale même si une année, à Vichy, je m'étais un peu fait secouer par votre Président national mais cela fait partie des débats, cela partie des réalités du terrain et à un moment donné, on ne doit pas s'arrêter là-dessus et on doit continuer de construire. Effectivement, il y a quelques points des fois qui peuvent nous rapprocher et il y a quelques points qui peuvent nous éloigner. On ne va pas rentrer dans les détails mais aujourd'hui on a une relation tout à fait courtoise avec votre Président et vos représentants même si on a encore quelques zones de dégâts de sanglier un peu récurrentes où on n'arrive pas à réguler et, avec Jean Pierre, on a encore échangé hier soir, où on a vraiment des soucis sur certaines zones où on n'arrive pas à avancer. Ce sont des zones mal chassées, pas chassées ou mal gérées. J'ai l'habitude de dire et mon territoire, on parle chez nous : ou c'est bien chassé, les agriculteurs acceptent des dégâts. Il y a toujours un minimum de dégâts qui sont supportables. On va vivre avec et cela fait partie de la vie. C'est ces zones-là qu'il faut qu'on arrive à faire avancer, à régler. Alors j'en appelle les services de l'Etat, j'en appelle les louvetiers, j'en appelle un peu à tout le monde pour qu'on trouve des solutions. A ma session, j'avais abordé ce sujet et on avait dit effectivement que, Monsieur HARDOUIN, qu'il fallait que l'on fasse une réunion de concertation pour aborder ces sujets pour que demain, tout soit apaisé et qu'on puisse continuer d'avancer la main dans la main sur ce territoire de l'Allier où quoi qu'il en soit, les agriculteurs, comme les autres, on ne doit être séparé, on doit tout à fait travailler ensemble et vous verrez, tout à l'heure, sur mon intervention quelques ... pourquoi on doit continuer à travailler ensemble. Je voudrais aborder aussi un petit sujet, c'est la déclaration des dégâts des autres espèces. On a un peu de peine, aujourd'hui, à avoir des remontées des dégâts de blaireau, des dégâts de renard, des dégâts de pigeon, des dégâts de corvidés, des dégâts de lapin. J'invite mes collègues agriculteurs mais aussi vous, chasseurs à faire des déclarations ou à en faire faire par les habitants des communes rurales parce que, c'est compliqué aujourd'hui d'aller dire que le blaireau est un nuisible. C'est compliqué d'aller dire que le renard, c'est un nuisible. C'est compliqué d'aller dire que les corvidés sont des nuisibles si on n'a pas de remontées des dégâts ici devant les associations environnementales qui nous demandent : « mais montrez-nous le nombre de déclarations de dégâts » et on n'en a pas et on peine à chaque fois pour faire valider le classement des nuisibles. Rapidement un mot sur le loup. Cela a été abordé dans vos questions : effectivement, il n'y a pas de loup dans le département. Ne crions pas au loup avant d'en avoir même si ça peut ou ça a pu en passer. Que ce soit le monde de la chasse ou le monde des agriculteurs, on sera tous impactés le jour où il y aura des loups donc j'en appelle de mes vœux à éviter, et ça je m'engage personnellement et c'est un engagement personnel, je m'engage, j'engage mes amis agriculteurs et mes amis chasseurs à éviter qu'une meute s'installe dans le département de l'Allier. Le jour où une meute s'installe, c'est une catastrophe. Que des loups passent, il s'en passera et on ne l'évitera pas. Il faudra vite le repousser pour qu'il sente que le territoire est un territoire qui n'acceptera pas le loup parce que le jour

où le loup sera installé, il attaquera les gibiers, il attaquera les animaux domestiques et on rentrera dans une autre période. Mes collègues d'autres départements, aujourd'hui, n'en sont pas où on n'est aujourd'hui. Ils ont des combats tous les matins. Il y a des attaques de loups. Aujourd'hui, certains collègues agriculteurs ne peuvent même plus empêcher l'attaque du loup en pleine journée. Avec des amis agriculteurs, ils essaient de repousser le loup. Le loup attaque, quoiqu'il en soit, les moutons. Donc, le jour où il a attaqué les moutons, cela veut dire qu'il a déjà fait du mal ailleurs. Les mouflons, les chamois et compagnie, il y a longtemps qu'ils ont disparu de ce territoire. Donc, à nous, personnes qui occupons l'espace, qui vivons dans cet espace, à nous de faire en sorte que le loup soit le malvenu sur notre territoire et je suis là-dessus, je suis très ferme. Je serai très ferme là-dessus.

Sur la voie verte, ça été abordé. C'est un sujet abordé tout à l'heure. Sur la voie verte, cela m'emmène à une réflexion : c'est là qu'à un moment donné, il va falloir que l'on se rassemble. La voie verte, c'est une fois de plus... Les voies vertes, c'est, une fois de plus, une atteinte au droit de propriété. Aujourd'hui, tout le monde estime à un moment donné que la ruralité appartient à tout le monde, appartient à une minorité qui nous va venir nous expliquer ce que l'on doit faire sur nos territoires de chasse, ce que l'on doit faire dans notre vie sur des biens que l'on paie nos impôts, qu'on a acheté ou qu'on a hérité. Personne ne doit venir nous dire ce qu'on doit faire sur nos territoires. Ils nous appartiennent. On paie nos impôts sinon on change de régime, on passe sous un régime totalitaire. Mais pour l'instant, le droit de propriété est encore dans notre Constitution et je demande à ce que ça continue de rester dans notre Constitution, que le droit de propriété est un bien fondamental de notre société. Ceux qui veulent venir nous dire qu'on ne doit plus chasser, ceux qui veulent venir nous dire qu'on ne doit plus semer telle variété, tel blé ou ceux qui veulent venir nous dire ce qu'on doit faire sur nos terrains, eh bien, ceux-là, il faut les repousser au même titre que l'on a repoussé les loups. Je vous remercie.

Merci. Nous allons passer la parole à Monsieur Jean LAURENT qui représente le Président RIBOULET du Conseil Départemental.

(Jean LAURENT – Conseiller Départemental de l'Allier)

Madame le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Député, cher Nicolas. Monsieur le Conseiller régional, cher Emmanuel. Monsieur le Maire de Montluçon. Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Mesdames et Messieurs, les chasseurs.

Mesdames et Messieurs.

Tout d'abord, merci Monsieur le Président pour votre invitation à votre Assemblée Générale et je vous prierai de bien vouloir excuser le Président Claude RIBOULET qui, pris par d'autres obligations, m'a demandé de le représenter et c'est avec plaisir que je suis, aujourd'hui, à votre Assemblée Générale. Le Conseil Départemental de l'Allier porte une attention bienveillante sur la noble cause de votre passion qu'est la chasse. Celle qui s'emploie à poser des actes responsables sur une pratique raisonnable de la chasse. Celle qui conjugue, parmi vos obligations de moyens en mission qualitative et vigilance proactive pour la protection et la maîtrise d'une biodiversité animale équilibrée. Outre les partenaires juridiques et techniques, votre Fédération assure auprès des instances institutionnelles. Je sais combien vous posez des actes sur la volonté d'améliorer toujours plus l'harmonie que requière votre pratique avec la nature. La pérennité de la chasse n'exige-t-elle pas de prime abord de veiller à l'intégrité de la nature. Voilà pourquoi vous vous employez au fil des années à aménager les milieux naturels servant à l'habitat de la faune sauvage. A contrôler l'équilibre des espèces chassables et de leur milieu naturel en élaborant des plans de gestion cynégétique. A assurer la protection du gibier pour la constitution, l'aménagement et à l'entretien des réserves de chasse. Attentive aux polémiques entachant la pratique de la chasse très révélatrices du fossé sociologique séparant désormais populations urbaines, rurales et néo-rurales. Votre Fédération a surtout pour vertu d'adopter une vigilance pro-active pour tenter de réconcilier nature et culture autour d'une pratique raisonnée et raisonnable de la chasse. A ce titre, je sais que vous multipliez les initiatives propres à extraire la chasse d'un entre-soi nocif à la crédibilité de votre cause. En vous investissant beaucoup dans l'éducation au développement durable auprès des jeunes, scolaires, collégiens, lycéens, étudiants par le biais de projets pédagogiques séquencés. Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier en mon nom et au nom de mon collègue, Christian CHITO, pour l'invitation que vous nous avez faite de visiter le Domaine des Sallards ; chose qui était très intéressante pour nous et après une petite réunion de travail ; nous avons travaillé sur des axes de réflexion où il pourrait y avoir un partenariat entre le Conseil Départemental et la Fédération des Chasseurs. Je pense que c'était une matinée très constructive où plusieurs axes de réflexion, que ce soit au niveau pédagogique, au niveau de la faune et de la flore mais aussi de l'agriculture, de la forêt et des milieux naturels et je pense aussi au niveau touristique par des parcours multifonctions et au Domaine des Sallards, on a vu tous les aménagements que vous avez faits que ce soit pour la flore et aussi pour la faune et c'est vraiment un lieu où il y a eu des choses de faites et il fait bon vivre dans le milieu rural. Je pense aussi que nous avons évoqué le sujet de la grange et sur ce point-là, le Président du Conseil Départemental, Claude RIBOULET, s'est engagé à vous aider s'il y avait un financement. Donc, pour l'instant les choses n'ont pas changé mais je pense que vu le vote de l'Assemblée aujourd'hui, c'est un projet qui va démarrer donc je ferai remonter au Président Claude RIBOULET pour lui dire que voilà, vous attendez toujours l'aide qui a été promise par le Conseil Départemental. Avec les chasseurs de l'Allier bourbonnais, je sais combien vous vous appliquez à incarner une convivialité rurale en bonne intelligence vertueuse

et respectueuse pour que la chasse demeure à jamais protectrice de la nature. Peut-être pouvons-nous prendre plaisir d'adapter le refrain de la chanson de Michel DELPECH, « Le chasseur », au charme enchanteur de notre terroir. Je ne vous le chanterai pas mais par-dessus l'étang, soudain j'ai vu passer les oies sauvages, elles survolaient tout près d'ici notre Allier bourbonnais. Merci de votre attention.

Merci Jean. Donc on va passer parole au Conseiller Régional et ami : Emmanuel FERRAND, représentant le Président WAUQUIEZ.

(Emmanuel FERRAND – Conseiller Régional AURA)

Monsieur le Président.

Madame le Préfet. Mesdames et Messieurs, les élus.

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités.

Mesdames, Messieurs.

Alors, j'ai l'immense privilège de pouvoir prendre la parole devant un superbe kakemono de la Région. J'invite tous les orateurs qui sont passés avant moi à avoir pris des photos pour bien marquer la présence de la Région dans cette Assemblée Générale et merci Monsieur le Président de cette attention. Oui, en plus elle est largement reportée.

D'abord, je voudrais excuser Laurent WAUQUIEZ et Philippe MEUNIER. Philippe MEUNIER qui m'a envoyé un SMS tout à l'heure en me disant encore l'attachement qu'il avait à votre département et aux Sallards et j'y reviendrai tout à l'heure. Alors je peux vous témoigner quand même qu'il y a encore pas mal de lièvres en Limagne. J'étais hier dans mes champs avec le tracteur et j'y ai vu pas mal de lièvres. J'y ai vu aussi des chevreuils et les chevreuils, c'est beau et puis en plus, c'est bon quand c'est dans l'assiette. Mais je ne suis pas venu ici pour vous parler de gibier et de chasse, je suis venu vous parler un petit peu de la Région et vous dire, mais vous n'en doutez pas, vous l'avez dit vous-même Monsieur le Président dans vos propos, que la Région reconnaît votre Fédération au niveau régionale mais aussi départementale à sa juste valeur. Et si vous êtes reconnus, pour une grande part, c'est par votre action de régulation du gibier. Et Monsieur le Président, je voudrais insister sur vos propos que vous avez tenus et puis, un certain nombre d'orateurs depuis, sur cette régulation du gibier qui est votre raison d'être. Il faut absolument travailler, continuer ce que vous faites à ce niveau-là notamment dans les zones qui en ont le plus besoin. Et c'est pour une grande part ... l'action de la Région s'inscrit dans cet axe-là et Frédéric LAPORTE l'a dit tout à l'heure, le gibier vient maintenant frapper jusqu'aux portes des villes et Montluçon est sans doute impacté mais des villes de la région, comme Valence, le sont encore beaucoup plus parce que, non seulement il y a des sangliers mais il y a aussi des blaireaux, des putois et un certain nombre d'autres gibiers ... enfin, ils ne sont pas des gibiers, d'ailleurs mais qui sont des nuisibles et qui viennent dans les villes. Donc, nous vous demandons très fortement de travailler là-dessus, de continuer à travailler là-dessus. Alors, évidemment l'aide de la Région, elle est morale, j'y reviendrai tout à l'heure, mais elle est aussi beaucoup financière. Juste vous rappeler quand même quelques chiffres : la CPO de 2016-2018, pour votre département, cela était 358 000 €. Celle de 2019-2021, 348 000 € et celle en cours 2022-2025, c'est 304 000 €. C'est un total, au niveau régional, de 9 millions d'euros sur 6 années. 9 millions d'euros au niveau de la Fédération Régionale de chasse. Je pense qu'aucune Région ne fait aussi bien et aussi fort et certainement notre Région, même avant sa constitution, était loin d'aller là-dessus. Une mesure, deux mesures qui sont à mettre en œuvre puisqu'aujourd'hui, vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est la rénovation des locaux de chasse. Cette mesure est en place malheureusement nous n'avons pas de demande de votre part. Nous avons des touches. Nous avons des contacts mais pour le moment nous n'avons pas de demande. Donc, je viens vous demander de dépenser cet argent et je viens vous demander de faire appel à la Région pour cette rénovation des locaux de chasse. Il serait dommage quand même que le débat que nous avons eu qui était violent lors des assemblées plénières, notamment en face des écologistes. C'est même écologistes viennent nous dire que le budget que nous avons voté ne soit pas consommé. Et puis, vous l'avez dit Monsieur le Président, le projet phare, vous en avez un par département et un par mandature. Vous ferez le choix, bien évidemment, de la rénovation de la grange des Sallards et vous serez accompagnés à ce niveau-là. Alors, votre action, évidemment, c'est la préservation de l'environnement, c'est du concret et c'est là-dessus que nous nous rejoignons, nous nous rejoignons d'ailleurs avec beaucoup d'intervenants au cours de cette Assemblée. Vous êtes dans l'écologie pragmatique et c'est ce que ne cesse de dire notre Président. Nous sommes complètement raccords là-dessus. D'autant plus que j'ai l'impression que le clivage entre les chasseurs et la population, ce n'est pas un clivage local. C'est un clivage parisien. C'est un clivage relayé par la presse parisienne, par les réseaux sociaux parisiens mais moi, j'ai plutôt l'impression qu'on s'entend bien sur nos terrains. Ce clivage n'existe pas et qu'en plus, ce problème de cohabitation. La cohabitation, chez nous, se fait plutôt de manière sereine et elle est indispensable comme on l'a dit tout à l'heure pour les raisons de régulation mais aussi pour des raisons d'aménagement du territoire. Je ne serai pas tellement plus long. J'aurai pu vous parler aussi un petit peu de Natura 2000. J'ai été étonné que personne n'en ait parlé aujourd'hui. Mais vous savez que le Président de la Région a pris une position très ferme qui lui a valu d'ailleurs un blocage à la Commission Européenne sur les fonds européens à mettre en œuvre parce que si le lobby des chasseurs est reconnu comme étant un lobby puissant, je peux vous dire que le lobby des environnementalistes, c'est dans la seconde qu'il intervient au niveau de Bruxelles pour faire bloquer les crédits lorsque cela ne va pas dans leur sens. Simplement et je vais m'en arrêter là : vous dire que oui, nous vous reconnaissons et

nous vous soutenons. Nous vous soutenons sans faille, avec un soutien affirmé, avec un soutien financier mais aussi, un soutien moral. Merci à tous.

Merci Emmanuel. Je vais maintenant passer la parole à Nicola RAY, Député de la circonscription de Vichy.

(Nicolas RAY – Député de l'Allier)

Madame le Préfet de l'Allier.

Monsieur le Maire de Montluçon, cher Frédéric. Monsieur le Président, cher Jean Pierre. Monsieur le représentant de la Région, cher Emmanuel. Monsieur le représentant du Département, cher Jean. Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, cher Patrice. Mesdames et Messieurs. Chers amis chasseurs.

C'est un grand plaisir de me retrouver devant vous à l'occasion de votre Assemblée Générale. J'étais venu, cher Président, l'an dernier en tant que candidat et c'est donc tout naturellement et avec un grand plaisir que je reviens devant vous, désormais en tant que Député suite à la confiance qui m'a été accordée en juin dernier par une majorité d'électeurs de ma circonscription.

Alors depuis un an, beaucoup de choses ont impacté effectivement le cours de ma vie et notamment, depuis un an, cher Jean Pierre, nous échangeons très régulièrement avec vous ou avec Antoine, qui est aussi un jeune élu de ma circonscription. Je dirais dès que le besoin s'en fait sentir et dès qu'une nouvelle tentative arrive pour déstabiliser l'activité de la chasse. Je fais en effet partie de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. A l'Assemblée Nationale, chaque député doit choisir une commission. J'ai eu la chance de pouvoir intégrer cette commission permanente qui traite notamment de sujets tels que les transports, Madame le Préfet. Ce sont des sujets qui me tiennent à cœur vu les besoins de désenclavement dont souffre notre département encore aujourd'hui. Mais aussi parmi les compétences de cette commission, il y a aussi la chasse et c'est pourquoi nous avons ces échanges très réguliers, mon cher Jean Pierre. Donc, merci pour votre invitation qui va me permettre de rappeler le rôle essentiel que vous jouez dans la défense de la ruralité, qui va me permettre aussi de saluer toutes les actions que vous menez et puis de revenir un peu ... cela a été fait, tout à l'heure, sur quelques débats qui ont pu avoir lieu à l'Assemblée Nationale ces dernières semaines.

Alors je ne suis pas personnellement chasseur mais plusieurs membres de ma famille pratiquent ou ont pratiqué cette passion, cette passion de nos forêts, cette passion de nos bocages, cette passion de nos étangs, de nos cours d'eau bref, cette passion de la nature et de nos territoires dont vous êtes des dignes représentants. Vous êtes en effet les symboles de notre ancrage avec notre territoire, avec notre histoire, avec nos valeurs auxquelles nous sommes extrêmement attachés. Alors, mon cher Patrice, comme un peu avec l'agriculture, la chasse ne mérite pas d'être caricaturée comme elle trop souvent aujourd'hui. Votre activité, il faut le redire, est légitime et remplit de nombreuses missions de service public n'en déplaise à certains, je dirais, certains ayatollahs de l'écologie qui pensent la nature peut-être trop depuis leurs appartements dans les grandes villes. En effet, à l'heure où l'Etat cherche par tous les moyens à réduire leurs dépenses, ses dépenses et ses déficits, il est utile de rappeler que, vous chasseurs, vous représentez l'équivalent de 30 000 emplois uniquement consacrés à la préservation de l'environnement sous toutes ses formes. Et vous le faites de manière bénévole à travers toutes les actions que vous menez. Vous contribuez en effet, cela l'a été dit doublement, aux services environnementaux bien sûr, financièrement avec les écocontributions que vous versez mais aussi, par le biais des contributions en nature que vous réalisez grâce à vos actions d'aménageurs du territoire, de gestion des populations animales et mieux, vous que quiconque, vous connaissez l'importance des milieux naturels. Grâce je dirais à vos démarches de plantations, grâce à vos démarches de restauration des zones humides, vous, vous vous mobilisez avec pragmatisme pour la défense de l'environnement. J'irai très loin des discours un peu abstraits que j'entends parfois à l'Assemblée Nationale. Bref, vos actions pour le milieu naturel sont concrètes et permettent d'agir efficacement. Votre engagement pour l'écologie, vous ne l'avez pas découvert en lisant les rapports du GIEC. L'image de la chasse, cela l'a été dit aussi tout à l'heure lors de l'Assemblée Générale, est parfois malheureusement ternie par des drames surexploités médiatiquement, instrumentalisés aussi politiquement, il faut bien dire et je suis bien placé pour le savoir : le débat politique est malheureusement, depuis quelques mois, depuis quelques années, extrêmement irrationnel, extrêmement injuste, extrêmement dur. J'ai pu le constater à titre personnel ces dernières semaines et je le déplore car ce n'est pas ma vision de l'exercice des responsabilités publiques. Pourtant et votre Président l'a rappelé, jamais le niveau d'accidents n'a été aussi bas que la saison dernière et des efforts considérables ont été mis en œuvre pour améliorer encore davantage la sécurité et on peut vous en être extrêmement reconnaissant. Alors, me direz-vous : pourquoi la chasse est-elle aujourd'hui pointée du doigt encore trop souvent ? Je pense que votre activité est victime de certains changements de notre société, malheureux, où l'individualisme a pris le pas sur le vivre ensemble, où aujourd'hui certains promeneurs considèrent leur droit de circuler comme étant absolu en tout cas, supérieur au droit des propriétaires, des locataires qui sont légitimes à pratiquer chez eux la chasse en toute légalité. Et si nous laissons prospérer ce genre de pratiques, ce qu'il va se passer, c'est que nous aurons de plus en plus de propriétaires qui vont clôturer leurs terrains pour se prémunir des risques et je crois que cela dénaturerait évidemment nos paysages mais cela irait à rebours de l'esprit même de la chasse, celle d'être en symbiose avec la nature. C'est pourquoi, nous, les législateurs, je pense qu'il faut parfois être un peu plus ferme, peut-être avec ceux qui font le choix délibéré de se mettre en danger en pénétrant sur des propriétés privées. Et donc récemment, nous avons inscrit dans la loi que ce type d'infraction soit désormais passible

d'une amende. Mais en tout cas, s'agissant de votre activité, ce n'est pas en surréglementant que l'on assurera une meilleure cohabitation entre chasseurs et autres usagers de la nature. Je suis législateur mais je pense que nous avons beaucoup trop de lois dans notre pays. On ne règle pas tout à coup de lois. Je préfère régler les choses par la confiance et c'est au contraire en mettant chacun devant ses responsabilités que l'on peut avancer et je sais que vous prenez vos responsabilités avec sérieux. Pourtant et cela a été évoqué par le Président GAILLARD, tout à l'heure, certains voulaient encore durcir la législation à votre égard puisqu'à l'Assemblée, encore il y a quelques jours, des députés écologistes souhaitaient interdire totalement la chasse le dimanche. Donc cette proposition de loi est intervenue dans ce que l'on appelle une niche parlementaire c'est-à-dire que chaque année, un groupe d'opposition peut présenter un certain nombre de propositions de loi et donc cette proposition de loi faisait partie des propositions du groupe écologiste. Nous l'avons examiné donc dans la commission à laquelle je siège. Nous avons réussi à faire supprimer totalement par un amendement de suppression que nous avons déposé avec un certain nombre de collègues. J'ai beaucoup de collègues dans mon groupe qui sont très attachés à la chasse, les députés du Cantal, les députés de l'Ardèche. Après cette étape de commission, il y avait quelques jours plus tard l'examen en séance publique tout un jour et effectivement, il y a des stratégies politiques donc les textes sont présentés par ordre de priorité : la chasse ne venait pas en rang, dans les premiers rangs, et malgré tout on avait peur que les textes suivants ou en tout cas, les textes précédents soient annulés au dernier moment. Ce qui est possible, c'est un peu pénible d'ailleurs cette gestion de l'agenda et donc, c'est vrai qu'on a préféré rester jusqu'à minuit, date de fin des débats pour être bien sûr qu'au dernier moment, ils ne suppriment pas les textes précédents pour faire passer ce texte sur la chasse, ce qui aurait été dramatique car il faut bien le dire, pour certains d'entre vous, le dimanche c'est le seul jour de pratique possible de la chasse. Et restreindre la pratique de la chasse à certains jours de la semaine, qu'est-ce qui se passerait, c'est que cela exclurait complètement les gens qui travaillent de cette passion de la chasse. Moi, pour moi, le travail est une valeur essentielle et il n'est pas possible que des gens qui travaillent soient pénalisés dans l'exercice de leur passion. S'attaquer à la chasse le dimanche, c'est aussi s'attaquer au brassage intergénérationnel, au brassage sociologique que vous réalisez par votre passion. La chasse, rappelons-le, c'est un vecteur de cohésion, un vecteur de brassage des populations et des générations qui contribue à dépasser les clivages et à construire une société ouverte, une société tolérante et généreuse et aujourd'hui, notre pays en a bien besoin. Rappelons aussi que et cela a été dit que la chasse est aussi parfois la dernière association de nos communes qui organise des manifestations de convivialité dans nos villages. J'ai été aussi très touché, Président, par vos actions pour la transmission de l'éducation de nos jeunes notamment des publics scolaires. J'ai pu le constater lors de ma visite au Domaine des Sallards. J'ai bien aimé votre expression d'apprendre aux enfants « à lire la nature ». Et puis, c'est reconnu ... alors, c'est le député qui vote aussi le budget de la sécurité sociale, il est reconnu que la chasse a un réel impact sur le bien-être des personnes et que les chasseurs se sentent en meilleure santé que la majorité de la population. Bref, je ne serai pas plus long, Mesdames, Messieurs, chers chasseurs, je compte donc sur vous pour continuer à faire vivre cet esprit fraternel, continuer vos actions fédératrices, vos initiatives pour l'environnement, vos interventions en milieu scolaire. Continuer aussi à donner l'exemple en matière de sécurité, à renforcer l'information de vos pratiques. Bref, continuer à porter haut et fort les belles valeurs que vous portez, les valeurs de liberté, les valeurs de propriété, cher Patrice, les valeurs de responsabilité, les valeurs de sécurité. Sachez, Mesdames et Messieurs, cher Jean Pierre, cher Antoine, que dans ces combats vous pourrez toujours me retrouver à vos côtés.

Pardon, merci Nicolas.

Je vais maintenant passer la parole à Madame le Préfet.

(Pascale TRIMBACH – Préfet de l'Allier)

Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs de l'Allier.

Monsieur le Directeur. Monsieur le Maire de Montluçon qui nous accueille dans votre ville. Monsieur le Député. Messieurs les Conseillers régionaux et départementaux. Messieurs les Maires. Mesdames et Messieurs les élus. Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon, cher Jean Marc. Monsieur le Directeur départemental des territoires, cher Nicolas. Mesdames et Messieurs les chasseurs. Chers amis.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier. Contrairement à Monsieur le Député, je n'étais pas là l'année dernière puisque j'ai pris récemment mes fonctions dans ce département de l'Allier. Je tenais absolument à être présente parmi vous ce matin pour votre Assemblée Générale et je remercie très chaleureusement Monsieur le Président de la Fédération de m'avoir conviée. C'est l'occasion de célébrer un anniversaire, celui de la Fédération des Chasseurs de l'Allier puisque c'est en 1923 que cette Fédération a été créée donc je vois que c'est une vieille dame qui se porte très bien et je vous félicite pour votre dynamisme avec plusieurs milliers de membres et votre présence nombreuse, ce matin, témoigne de l'importance que vous accordez à la Fédération. L'occasion aussi, il y a quelques jours, de fêter un bon anniversaire à votre Président mais je ne donnerais pas, je ne donnerais pas son âge. Il ne m'entend pas mais c'est aussi bien.

C'est l'occasion, une Assemblée Générale, c'est toujours l'occasion de faire le point et ceci est d'autant plus important que depuis quelques années, l'Etat vous a confié des missions, des missions qui relevaient jusqu'à présent de ses attributions. C'est l'occasion de faire le point sur la façon dont elles sont assumées et je me réjouis de la façon dont cela se passe dans le département de l'Allier. Je commencerais donc par quelques questions, quelques questions

d'actualité sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique qui n'est pas un vœux pieu mais une ardente et une impérieuse nécessité qui s'impose à nous tous pour des raisons de biodiversité et d'écosystèmes ainsi que cela a été souligné mais aussi pour des raisons pratiques et financières. Je sais l'effort de transparence qui est mené par la Fédération des Chasseurs de l'Allier tant pour les prélèvements que pour les dégâts, pour donner, j'allais dire, la vérité des circonstances et ces efforts, qui sont réels, doivent être poursuivis et intensifiés. Et pour vous avoir rencontré, Monsieur le Président, je sais que votre volonté est forte. Sur les plans de chasse, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour maintenir l'écosystème et nous vous appuyerons là encore dans vos efforts. Quant aux délais, c'est-à-dire par exemple tout ce qui est lié aux périodes d'ouverture et de fermeture mais aussi quant aux moyens qui peuvent être mis en œuvre pour avoir cet équilibre agro-sylvo-cynégétique. Je sais que les débats sont passionnés mais je sais aussi qu'ils sont apaisés dans ce département. Je m'en félicite et je vous en félicite les uns et les autres, les acteurs. A présent sur les autres questions, la question première, c'est évidemment sur la sécurité. Il y a des formations régulières qui sont organisées : la formation décennale qui est organisée par la Fédération au profit de ses membres. Je voudrais insister sur un autre point, un point qui peut sembler pratique mais qui est important, qui est celui du SIA c'est-à-dire cette nécessité d'enregistrer tout votre dispositif, les armes. Initialement, la date limite était prévue au 30 juin, elle a été repoussée d'ici la fin de l'année. Je sais que ce sont des formalités qui ne sont pas nécessairement évidentes pour les uns ou pour les autres. Les services de l'Etat sont là pour vous appuyer : au moment où les armodromes avaient été mis en place, un dispositif avait été mis en place pour vous accompagner. Cette offre de services existe toujours si certains d'entre vous connaissent des difficultés pour effectuer ces formalités. Il est important qu'elles soient faites. Le Président a également relayé votre préoccupation par rapport au permis de chasse, par rapport aux cotisations qui avaient été payées pour les passer mais avec des délais qui, semble-t-il, s'allongent. Je relaierai cette préoccupation auprès des services en charge de ces questions, auprès de l'OFB. Je tiens à souligner aussi la convivialité et à la saluer, la convivialité qui prévaut dans vos activités. C'est une activité non seulement individuelle mais aussi collective et je sais que vous savez mêler l'art de vivre, la tradition, qui est un point fort de votre action, de votre passion mais aussi la modernité. On le voit par exemple avec la mise en œuvre des bacs à viscères c'est-à-dire, on peut maintenir les traditions mais on aussi savoir moderniser la pratique. Enfin, vers l'avenir : je sais les efforts qui sont mis en œuvre vis-à-vis des jeunes, vis-à-vis des publics scolaires avec derrière un projet pédagogique pour respecter et faire vivre la nature. Vous avez accueilli pas moins de 1400 scolaires, si je ne m'abuse, au cours des derniers mois donc un effort important pour faire connaître la nature et faire connaître aussi, par-delà, les activités. Vous avez eu la gentillesse, Monsieur le Président, de m'inviter dans votre Domaine des Sallards. J'y viendrai avec grand plaisir afin de mieux découvrir et mieux connaître vos activités et votre action et d'ores et déjà, aujourd'hui, j'aurai plaisir à échanger avec les membres présents à cette association. Je vous remercie.

Merci beaucoup. Nous allons passer maintenant à un moment toujours ... allez on va dire, toujours sympa. On ne va même pas dire sympathique. Toujours sympa qui est la remise des récompenses. La remise des médailles fédérales. Alors je pense que nos amis les sonneurs sonneront après avoir remis les médailles, ils nous feront les sonneries. Et je vais appeler à la tribune Messieurs Roger DUPRE et Bernard BEUDOT. Approchez, approchez.

Monsieur DUPRE a des problèmes de santé, il est représenté donc on remettra cette médaille à son ami qui lui remettra ensuite. Monsieur DUPRE, il est né en 1934 à Saint Palais et c'est ses chasseurs qui ont souhaité que la Fédération honore leur ancien Président qui fut un des fondateurs de la Société communale de chasse de Saint Palais. Il en a assuré la Présidence pendant plus de 40 ans. Alors, je voulais vous dire un mot, à l'occasion de cela, c'est que des personnes comme ça : 40 ans de dévouement pour une société communale, c'est un vrai investissement personnel et c'est des vrais remerciements qu'on leur doit à ces gens-là parce que sans eux, on n'existe plus. Donc, il faut aussi que ce message, il passe à la jeunesse. Il faut que nos jeunes, ils reprennent le flambeau. Il faut qu'ils se mouillent. Il faut qu'ils viennent prendre des présidences de société communales, d'ACCA, de groupes de chasse, de tout ce que vous voulez mais il faut qu'ils prennent leurs responsabilités parce que la chasse, elle ne passera que par les jeunes demain. Donc j'en reviens à Monsieur DUPRE, excusez-moi. Il a toujours été très impliqué dans la vie sociale de sa commune, un ardent défenseur de la ruralité dont la chasse. Il a su fédérer les énergies de ses amis chasseurs et ceux des associations locales. Des vraies qualités aussi tout ça... Ancien Président de la section locale des anciens d'AFN, il participait également aux manifestations locales et départementales. Donc, au nom de la Fédération, je vous remets pour Monsieur DUPRE cette médaille. Vous lui direz tout le plaisir qu'on a eu à l'évoquer. Voilà.

Alors Monsieur Bernard BEUDOT. Lui, il est là en chair et en os. Monsieur BEUDOT est né en 1937 à Montluçon. Trente ans plus tard, il obtient son permis de chasser qu'il renouvellera tous les ans. S'il a comme beaucoup chassé le petit gibier, il a aussi participé à la création de l'Association des chasseurs de la Cure. Il y est resté fidèle et sa convivialité ne s'est jamais démentie au fil des saisons. Bravo. Donc, pour toutes ces raisons, Monsieur BEUDOT, j'ai le plaisir de vous remettre la médaille de bronze de la Fédération. Bravo.

J'appelle maintenant notre Vice-Président, Jean Marc MAUME car la personne que nous souhaitons honorer ne peut pas être là aujourd'hui et je vais donc lui charger de lui remettre. Il s'agit de remettre une médaille à Monsieur Jacques MAUME qui est le cousin de Jean Marc et qui a beaucoup œuvré, vous le savez, à l'ADCGG. Alors, Jacques MAUME est

né le 20 août 1935 à Bézenet dans l'Allier. Dès ses dix ans, il sert de porte carnier aux chasseurs pour ramasser les lièvres, les perdrix et les lapins qui sont nombreux à l'époque. Il prend son premier permis en 1951 à l'âge de 16 ans. Cela fait une belle carrière. Ses déplacements professionnels dans différents départements lui permettent de pratiquer toutes les formes de chasse à tir. Il revient dans l'Allier en 1987 et passe le Brevet Grand Gibier dans la foulée. Il devient une dizaine d'années plus tard Président de l'ADCGG 03 et siège à la CDCFS : Commission de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il y a encore quelques années, il foulait les montagnes du Sancy à la recherche de mouflons. Aujourd'hui, il chasse à la société de Nizerolles donc en Montagne bourbonnaise. Passionné de chasse, accompagné par son épouse Michèle, aujourd'hui décédée, toute leur vie s'est construite autour de cette passion. C'est donc avec un immense plaisir, que je remets à Jean Marc la médaille d'or de la Fédération qui lui remettra en mains propres en lui transmettant évidemment notre meilleur souvenir.

Alors maintenant c'est les médailles ... c'est des médailles un peu personnelles, fédérales, on va dire. On voudrait à travers ces médailles honorer quatre anciens compères et j'appelle à la tribune, Messieurs Yves LOCHMANN, Roger PASQUET et Jean Pierre BRUN. S'ils veulent bien venir me retrouver à la tribune. Jean Pierre BRUN, il est là-bas. Il vient à la tribune. Jean Pierre et puis Yves LOCHMANN, il est par là-bas. Ça, c'est des solides. Regardez-les bien parce c'est des très solides. Il en manque un parce qu'on va remettre quatre médailles.

Et le premier à qui je vais remettre une médaille, il manque. Je la remettrai donc à l'Administrateur local qui le remplace, Jacques DESMAZIERES. Si tu veux bien venir Jacques. On va remettre une médaille à Gérard BOIROT qui était Administrateur sur la Combraille. Alors, Gérard, c'était un vrai fidèle de la Fédération : il a été Administrateur 25 ans et il n'était pas fidèle qu'à la Fédération, c'était un vrai fidèle en amitié. Ça, j'ai beaucoup de plaisir à le dire. Vous savez que l'on plaisante sur les amis de 30 ans mais Gérard, c'était un ami de 25 ans amis qui n'a jamais varié. Il était un peu comme les scouts, toujours prêt. Toujours prêt à rendre service : à qui n'a-t-il pas amené un jour des sacs de venaison, des bracelets, des cahiers de battue, tout un tas de bazar qu'il était le seul à transporter à l'autre bout du département comme ça, juste pour faire plaisir. De toute façon, il ne savait pas dire non. Un jour avec son camarade, Jean Pierre BRUN, qui est ici présent, il s'était sorti d'un contrôle de gendarmerie, tenez-vous bien, en disant qu'il était en mission pour la Fédération. C'était une sacrée mission. Mais c'est vrai, c'était vraiment un genre de missionnaire, le Gérard ... Voilà, donc pour ces vraies raisons, profondes, j'ai le plaisir de remettre à Jacques DESMAZIERES cette médaille d'or de la Fédération qu'il voudra bien remettre à notre ami Gérard.

Alors, maintenant, Yves LOCHMANN. Ici présent.

Administrateur à la Fédération de 2004 à 2022, son titre de gloire est aussi l'histoire d'une passion, c'est d'être le Président des Piégeurs depuis très longtemps : 35 ans. J'ai presque envie de vous dire, depuis toujours. Moi, je l'ai toujours connu Président des piégeurs. Voilà, donc ça, c'est quand même aussi une vraie ... un vrai « bail » avec les prédateurs, les déprédateurs. Et dans une tâche prépondérante autant parfois qu'obscur : les piégeurs font un boulot formidable, qui n'est pas toujours effectivement reconnu à sa juste valeur et donc, c'est très important pour moi de le remercier parce qu'il est doté d'un vrai talent de piégeur qu'il a toujours aimé faire partager, il a su mettre son association à l'abri des vents contraires qui, un jour ou l'autre, ont pu souffler. C'est un remarquable dialecticien, il n'a pas son pareil pour trouver la faille juridique dans le maquis de la réglementation.

C'est un bonheur et un honneur que de remettre cette médaille d'or au Président LOCHMANN. Bravo Yves pour ta longévité et ton engagement. Merci beaucoup.

Roger PASQUET. C'est le plus petit, comme moi.

En remettant cette médaille d'or à Roger, on honore un Administrateur fédéral puisqu'il a été Administrateur de 2004 à 2022 mais on honore aussi également évidemment le louvetier. Le louvetier qui a su, qui a su opérer dans un milieu, je n'allais pas dire hostile mais pas très simple, la Sologne bourbonnaise, qui a su ne pas abuser de sa charge mais qui au contraire, l'a assumée pour toujours régler les problèmes. Et ça, Roger, on t'en sait gré. On sait que tu as rendu, à ce titre-là et à d'autres, beaucoup de service au monde de la chasse. Et donc, Roger, merci beaucoup. Médaille d'or pour Monsieur PASQUET.

Et alors, je garde ... Il commence, il dit : « pas de conneries ». Alors, je garde pas le meilleur pour la fin parce qu'ils sont tous bons mais Jean Pierre BRUN. Est-ce qu'il faut le présenter ? Peut-être aux chasseurs accompagnés ? Les minimes, les juniors ... mais tous les autres, ils le connaissent. Et lui, il connaît tout le monde ... Il connaît tout le monde, c'est assez particulier, parce qu'il a bourlingué toute sa vie à travers ce pays qu'il aime tant, qu'il aime profondément, qu'il connaît comme sa poche, qu'il n'aime comme personne et qui s'appelle le Bourbonnais. Et quand on a approché de près Jean Pierre BRUN, une fois ou deux, cela fait partie des gens qui vous marquent pour la connaissance qu'ils ont, de la chasse bien sûr, des animaux bien évidemment mais aussi, et surtout peut-être, des hommes. Et ça, c'est une qualité qui n'est pas ... qui n'est pas si courante que cela. C'est un enfant du Bocage, il en a été imprégné d'abord par la famille puis par les copains. Les copains, pour lui je crois, c'est tout ce qui fait justement le sel de la chasse. C'est que l'on appelle un peu aujourd'hui ou on galvaude un peu le vocabulaire, la convivialité. Non, lui c'était le plaisir de se retrouver, de faire des parties de chasse où toujours on est entre amis où l'amitié est

réelle, et où le plaisir de se retrouver compte aussi, des fois autant que le tableau. C'est, vous l'avez compris, un fin connaisseur de la nature, des animaux, c'est un excellent fusil, jamais fusillot. Il a été Administrateur de la Fédération pendant presque 20 ans, au service de tous. C'est pour toutes ces raisons et l'amitié vraie, vous l'avez compris, que je lui porte, que j'ai le plaisir de lui remettre une médaille d'or à lui aussi.

Voilà, je ne sais pas si vous voulez dire un mot ... s'il y en a un qui veut dire un mot, vous pouvez évidemment ... On a tout dit ... Bon beh, écoutez si c'est le cas, encore une fois, on vous remercie pour votre action, pour tout ce que vous avez fait.

Je vous remercie de votre présence. Je vous remercie d'être venus en nombre à cette Assemblée Générale, d'avoir participé, d'avoir contribué, je pense à ce que la chasse dans ce département se porte tous les jours un petit peu mieux si on peut. Je vous invite à aller boire un coup, boire un pot de l'amitié et puis donc, je clos cette Assemblée Générale et les trompes vont nous sonner ... je ne sais pas ce qu'ils vont nous sonner mais une belle fanfare. Voilà, merci à vous. Merci beaucoup.

L'Assemblée Générale est close à 12 heures 30.

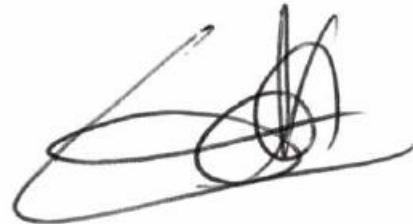
LE PRÉSIDENT

Jean Pierre GAILLARD

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

LE SECRÉTAIRE

Laurent REGNAULT

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal line at the bottom.